

Débat d'orientations budgétaires

2019



« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein [de la structure délibérante] sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés [...] »
(*article L.2312-1 du CGCT*)

« Ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.
Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au [Président] de faire connaître les choix budgétaires prioritaires. »
(*Extrait de l'instruction M14*)

Sommaire

A/Le contexte économique général	(diapo 4)
B/Loi de finances 2019	(diapo 7)
C/Les enjeux intercommunaux	(diapo 15)
D/ Les leviers et orientations de l'EPCI	(diapo 31)
E/Analyse de la dette	(diapo 53)
F/ Opérations structurantes	(diapo 58)
G/ Les budgets annexes	(diapo 67)
Rapport annexe sur l'égalité femmes/hommes	(diapo 81)

A/ Le contexte économique général

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
IPCH	0,3	1,2	2,1	1,6	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	0,9	1,3	1,4	1,6
Déflateur du PIB	0,2	0,7	1,0	1,3	1,5	1,6
PIB réel	1,1	2,3	1,5	1,5	1,6	1,4
Contributions (points de PIB) ^{a)} :						
<i>Demande intérieure hors stocks</i>						
	2,0	2,0	1,5	1,6	1,5	1,4
<i>Exportations nettes</i>						
	-0,5	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0
<i>Variations de stocks</i>						
	-0,4	0,2	-0,4	-0,2	0,0	0,0
Consommation des ménages (52%) ^{b)}						
	2,0	1,1	1,0	1,4	1,3	1,3
Consommation publique (24%)						
	1,4	1,4	1,0	1,1	1,4	1,4
Investissement total (23%)						
	2,7	4,7	3,1	2,9	2,2	1,7
<i>Investissement public (3%)</i>						
	0,1	1,6	2,5	2,1	1,4	0,6
<i>Investissement des ménages (5%)</i>						
	2,8	5,6	1,5	-0,6	0,5	1,5
<i>Investissement des entreprises (SNF-SF-EI) (14%)</i>						
	3,4	5,2	3,9	4,3	2,9	2,0
Exportations (31%)						
	1,5	4,7	3,2	3,6	3,9	3,5
Importations (32%)						
	3,1	4,1	1,6	3,4	3,8	3,4
Revenu disponible brut (RDB) réel des ménages						
	1,8	1,4	1,4	1,7	1,3	1,0
Créations nettes d'emplois (en milliers)						
	197	331	236	118	174	148
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)						
	10,1	9,4	9,1	8,9	8,5	8,2

Données corrigées des jours ouvrables.

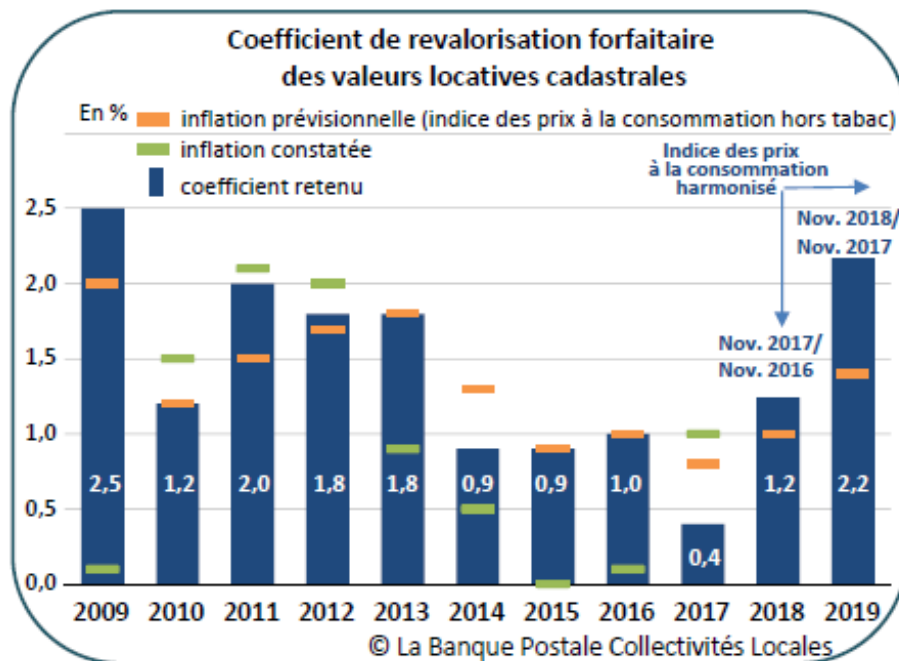
a) La somme des contributions ne correspond pas nécessairement à la croissance du PIB du fait d'arrondis.

b) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la part de chaque poste dans le PIB en 2017.

Sources : Insee pour 2016 et 2017, projections Banque de France sur fond bleuté.

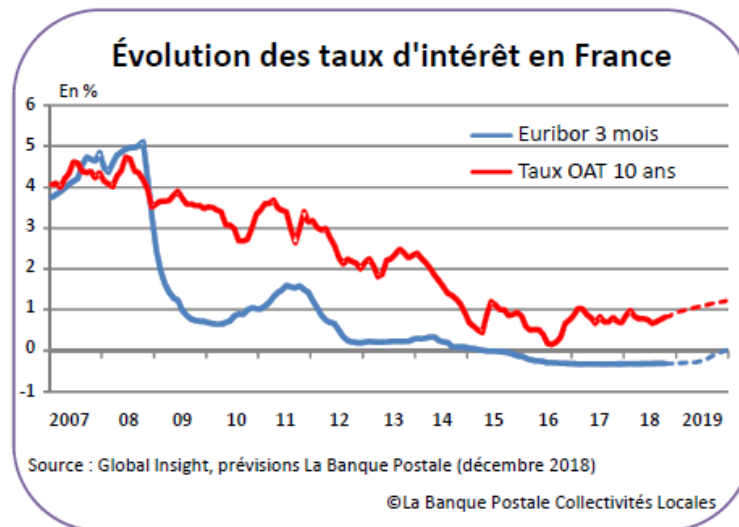
Contexte économique national : un « fléchissement temporaire mais des perspectives favorables » selon la Banque de France

- Une prévision de stagnation du rythme de la croissance du PIB
 (1,5% en 2019 comme les 1,5% estimés en 2018, après 1,9% en 2017)
Estimation de 1,6 % en 2020
- Une inflation en retrait par rapport à la nette hausse de 2018, hausse 2018 qui impacte favorablement la revalorisation des bases fiscales 2019 depuis arrimage sur inflation N-1
 (1,6% attendu en 2019, 2,2% en 2018 à date en glissement annuel)
Estimation de 1,7 % en 2020



Contexte économique national : un « fléchissement temporaire mais des perspectives favorables » selon la Banque de France

- Un taux de chômage qui recule pas à pas
(8,9% prévu pour 2019 ; 9,1% en 2018; 9,7% en 2017; 10% en 2016)
Estimation de 8,5 % en 2020
- Une consolidation budgétaire retardée avec la reprise de la dette de RFF et les mesures annoncées suite au mouvement des gilets jaunes
- Des taux d'intérêt toujours bas mais qui devraient remonter en 2019, jouant sur les conditions de crédit néanmoins encore accommodantes



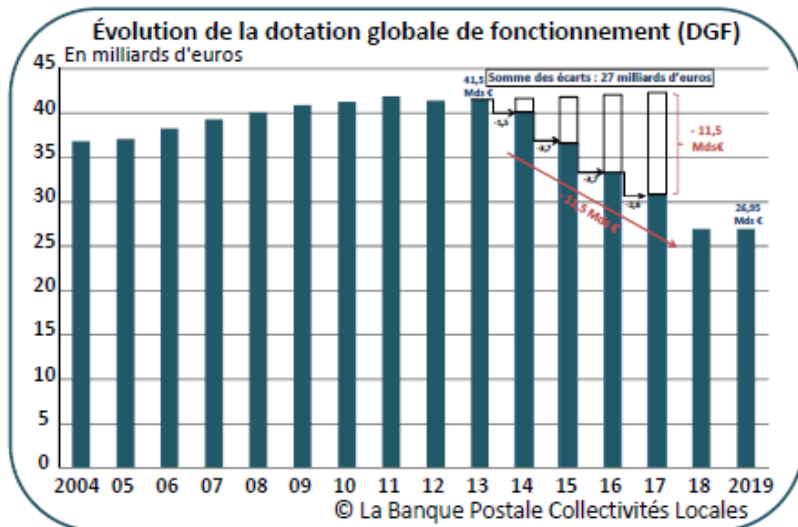
B/ Les impacts de la Loi de Finances 2019



Loi de Finances 2019 : principales orientations

Des crédits de la Mission Collectivités locales en légère diminution mais une stabilisation des crédits affectés à la DGF

- Les crédits de la mission « Relations de l'Etat avec les Collectivités locales » passent de 3,66 Md€ en LFI 2018 à 3,43 dans le PLF 2019.



Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Ministère de l'Intérieur

Les concours financiers en 2019

	LFI 2018 constant	LPFP 2019 constant	PLF 2019 constant	Mesures de périmètre et de transfert	PLF 2019 courant
Prélèvements sur recettes	40,35 Md€	40,35 Md€	40,48 Md€	- 0,01 Md€	40,48 Md€
Crédits du budget général*	3,66 Md€	3,51 Md€	3,42 Md€	+ 0,00 Md€	3,43 Md€
TVA des régions	4,12 Md€	4,23 Md€	4,29 Md€	0,00 Md€	4,29 Md€
Total des concours financiers	48,13 Md€	48,09 Md€	48,20 Md€	- 0,01 Md€	48,19 Md€



- L'enveloppe nationale de DGF reste stable par rapport à 2018.



- Pour la première fois depuis 2014 : évolution positive de la DGF intercommunale attendue

La Loi de finances 2019 engage en effet la réforme de la dotation d'intercommunalité, sur les préconisations du comité des finances locales.

Principales dispositions :

- Calcul d'une dotation globale (au lieu d'une dotation minorée de la contribution au redressement des finances publiques)
- Alignement des moyennes par habitant pour toutes les catégories de communautés
- Introduction du revenu par habitant dans le calcul de la dotation (revenus sur la CCPN 22% inférieurs à la moyenne)
- Une recharge à 5€/hab pour les communautés ayant une dotation nette négative
- Une évolution annuelle plafonnée à 110%

La dotation d'intercommunalité reste constituée de deux parts : une dotation de base (30 %) et une dotation de péréquation (70 %). Pour le calcul de cette seconde part, le critère du revenu par habitant est introduit.

Au niveau des attributions individuelles, **un complément est prévu pour certains EPCI, qui, en 2018, percevaient un montant de DGF inférieur à 5 euros par habitant du fait notamment de la contribution au redressement des finances publiques opérée ces dernières années.**

Ainsi, chaque EPCI ayant un potentiel fiscal (PF) par habitant inférieur au double du PF/habitant moyen des EPCI de leur catégorie verra sa DGF réalimentée et percevra l'équivalent de 5 euros par habitant au titre de 2018. *Le coût de cette réalimentation, estimé à 29 millions d'euros, sera financé par une minoration de la dotation de compensation des EPCI et de la dotation forfaitaire des communes.*

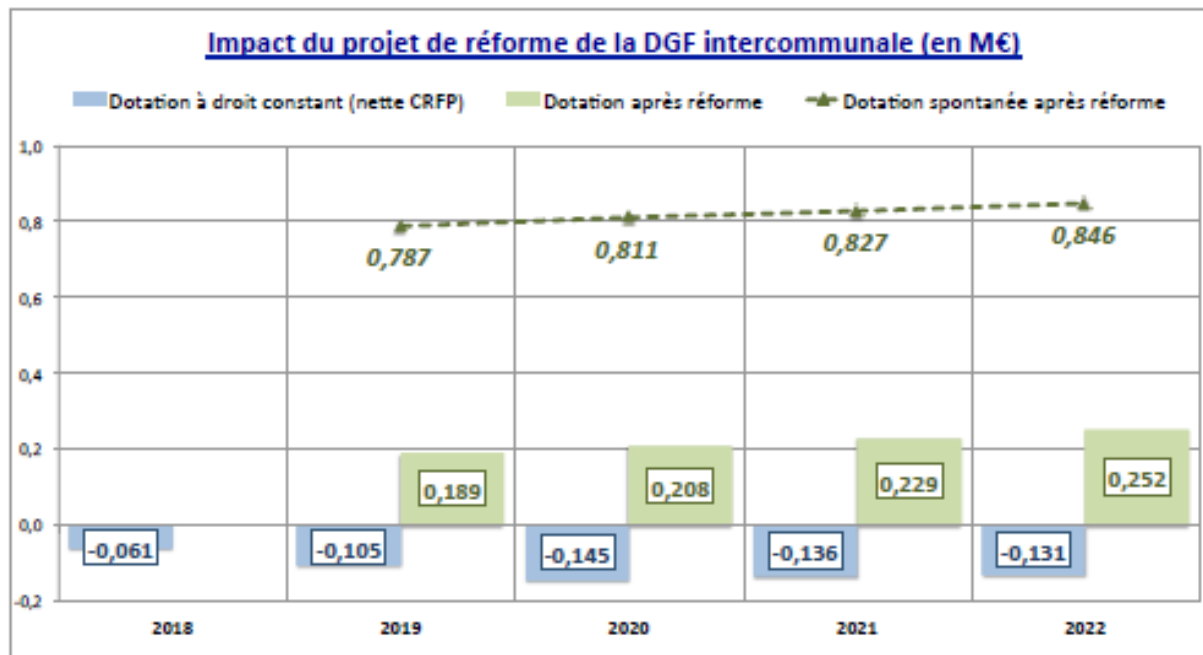
Loi de Finances 2019 : principales orientations Une dotation d'intercommunalité réhaussée pour la CCPN

Impacts pour la CCPN :

Avec l'application stricte de la réforme, la dotation spontanée de la CCPN aurait du s'élever à 22,8 €/hab (787 k€). Toutefois, du fait du mécanisme de plafonnement d'évolution annuelle à 110% prévu également au dispositif, la réhausse sera lissée.

Dès 2019, la CCPN va néanmoins bénéficier d'une recharge de 5€/hab, du fait de sa dotation négative en 2018, et recevra donc pour 2019 un montant de dotation d'intercommunalité estimée à 189 000 €.

Cela signifie également la fin du prélèvement sur recettes qui était pratiqué par l'Etat depuis 2 ans au titre de la contribution au redressement des comptes publics.



La CCPN sera « gagnante » à la réforme avec une **augmentation de 250 000€ attendue pour 2019.**

*La dotation versée progresserait ensuite de **+10% par an**. 15 années seraient nécessaires pour atteindre le montant cible de dotation issue de la réforme (846 k€). Néanmoins d'ici là, l'équilibre du système issu de la réforme semble devoir être questionné.*

**Estimations,
en attente notification**

Estimations des composantes DGF 2019 :

⇒ ***Dotation d'intercommunalité : 189 000 €***

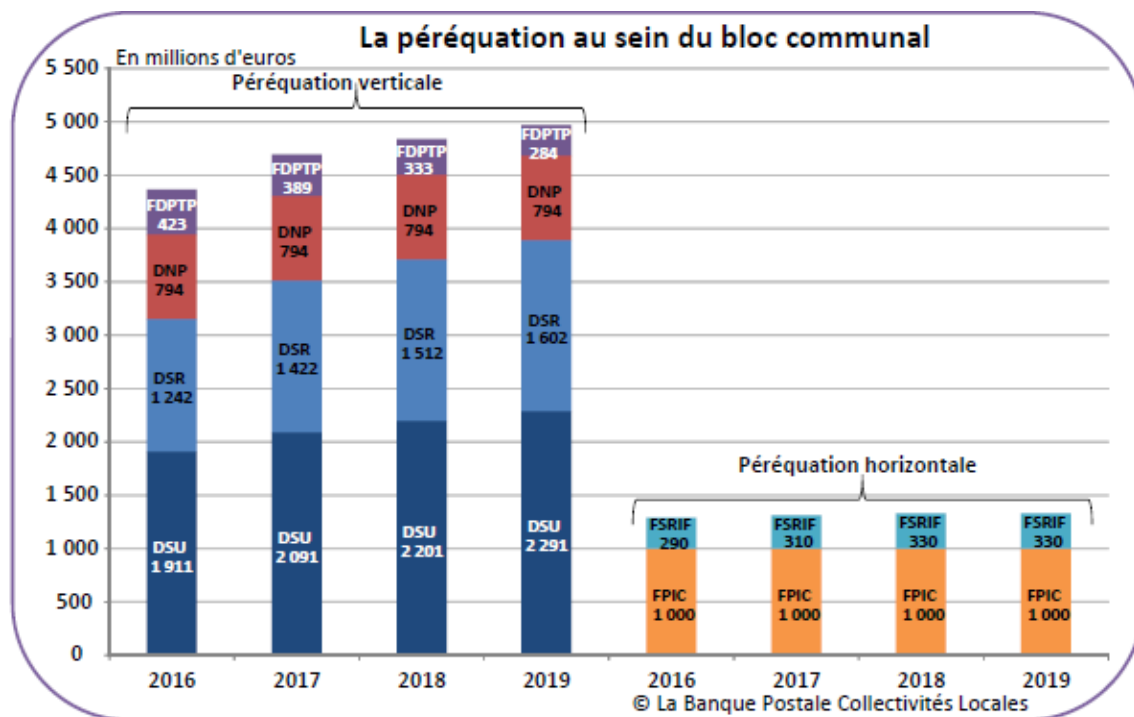
⇒ ***Dotation de compensation 1 668 000 €***

(contre 1 685 000 € en 2018)

Ecurement de 1% attendu

- Une péréquation dont le renforcement continue de s'affirmer

- Augmentation de l'enveloppe de DSU de +90 M€ et de la DSR de + 90 M€
- Stabilisation de la péréquation horizontale à travers le gel de l'enveloppe nationale du FPIC à 1 milliard €



Loi de Finances 2019

Autres dispositions notables

- **Des variables d'ajustement qui poursuivent leur recul**

Soit un impact sur le montant de FDPTP à attendre

	2018	2019	Différence 2019/2018	Évolution 2019/2018
DCRTP				
Régions	579 M€	549 M€	-30 M€	-5,2%
Départements	1 303 M€	1 273 M€	-30 M€	-2,3%
Bloc communal	1 175 M€	1 155 M€	-20 M€	-1,7%
FDPTP	333 M€	284 M€	-49 M€	-14,7%
Dotation carrée	530 M€	500 M€	-30 M€	-5,5%
Régions	94	79	-15 M€	-16,0%
Départements	436	421	-15 M€	-3,4%

- **Des allocations compensatrices désormais calées sur l'évolution des bases**

- Les compensations assises sur les exonérations de TH devraient progresser comme les bases de TH (+2,2%)
- Les compensations assises sur le foncier bâti, qui étaient jusque récemment des variables d'ajustement, sont sorties par la loi de finances de cette caractérisation. Aussi elles devraient évoluer comme les bases fiscales. Elles représentent un montant néanmoins faible pour la CCPN (8 000 €)

- **Poursuite de la baisse des contrats aidés : ils devraient plafonner à 130 000 l'an prochain**

Loi de Finances 2019 : principales orientations Soutien à l'investissement

- Une décélération annoncée de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Information à prendre en compte, car la DSIL est destinée à financer notamment les contrats de ruralité

Montant DSIL 2019 :

570 millions €

(- 45 M€, soit -7 % par rapport à la LFI 2018)

- Une stabilisation de la DETR à 1,05 Md€

Dispositions LFI 2019 = Élargissement des conditions d'éligibilité des EPCI à la DETR

- Un nouveau report d'un an de la modernisation de la gestion du FCTVA par automatisation (soit à compter du 1er janvier 2020)

C/ Enjeux intercommunaux dans ce contexte

1. Un cadre national et local qui influe à la hausse sur l'évolution des recettes réelles

La loi de finances 2019 introduit une réforme de la dotation d'intercommunalité dont va profiter la CCPN.

Par ailleurs la progression du CIF suite aux décisions prises par l'intercommunalité (accroissement de l'intégration communautaire) a des effets positifs sur les recettes attendues (notamment FPIC).

Cette dynamique est soutenue également par l'évolution des recettes fiscales, en hausse du fait de la revalorisation notable des bases fiscales et de la progression annoncée de la CVAE, signe d'une reprise économique locale.

Néanmoins, cette dynamique est altérée par :

- les remboursements de l'Etat (allocations compensatrices et aides aux contrats aidés) qui poursuivent leur repli
- les participations de partenaires (CAFO notamment) et les produits de services qui enregistrent un reflux suite à l'arrêt des NAP et aux changements de modalités d'organisation des services Enfance opérés afin d'éviter une progression plus massive des dépenses

➤ *Estimations d'une hausse globale des recettes réelles de fonctionnement de +1,8% (soit +300 000 €) de BP à BP*

Progression prévisionnelle des produits fiscaux du fait revalorisation des bases

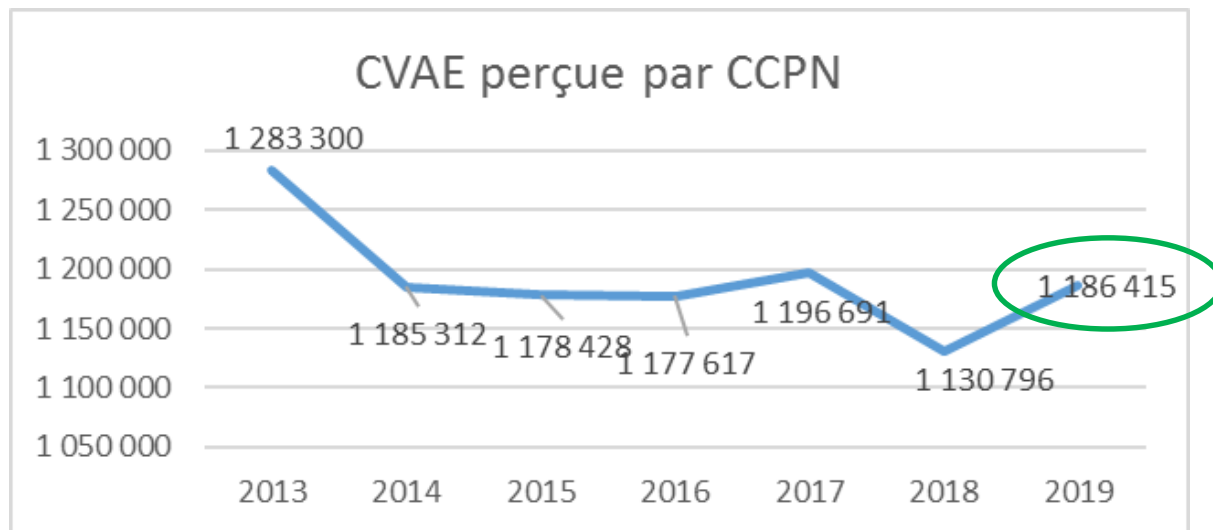
	Bases 2018	Taux votés 2018	Produits perçus 2018	Revalorisati on des bases selon loi	Estimation bases 2019	Taux 2019 sans changement	Prévision produits 2019
Taxe d'habitation	30 286 230	9,52%	2 883 249	2,20%	30 952 527	9,52%	2 946 681
Taxe sur le foncier bâti	26 397 233	3,00%	791 917	2,20%	26 977 972	3,00%	809 339
Taxe sur le foncier non bâti	1 111 198	2,92%	32 447	2,20%	1 135 644	2,92%	33 161
CFE	8 444 207	23,65%	1 997 055		8 556 184	23,65%	2 023 538
CVAE			1 130 796				1 186 415
IFER			133 773				133 000
TASCOM			359 703				360 000
TATFNB			22 941				23 000
TEOM	26 159 897	10,69%	2 796 493	2,20%	26 735 415	10,69%	2 858 016
FPIC			495 000				516 000
TOTAL			10 643 374				10 889 149

**Recettes fiscales prévisionnelles : en hausse de 245 000 €
du fait du coefficient de revalorisation des bases et des prévisions CVAE et FPIC en hausse**

CVAE : un impôt aux recettes fluctuantes mais qui renoue cette année avec une progression à la hausse, preuve de la reprise économique locale

Si les recettes qu'il génère suivent une évolution erratique sur la période récente - ces fluctuations viennent principalement du fait que les entreprises peuvent s'en acquitter en plusieurs fois sous forme d'acomptes modulables, et également de revalorisations ponctuelles suite à des contrôles fiscaux -, elles amorcent en 2019 une remontée, signe de la reprise économique locale ressentie depuis 2017.

Cet impôt est en effet corrélé à la valeur ajoutée créée par les entreprises à N-2.



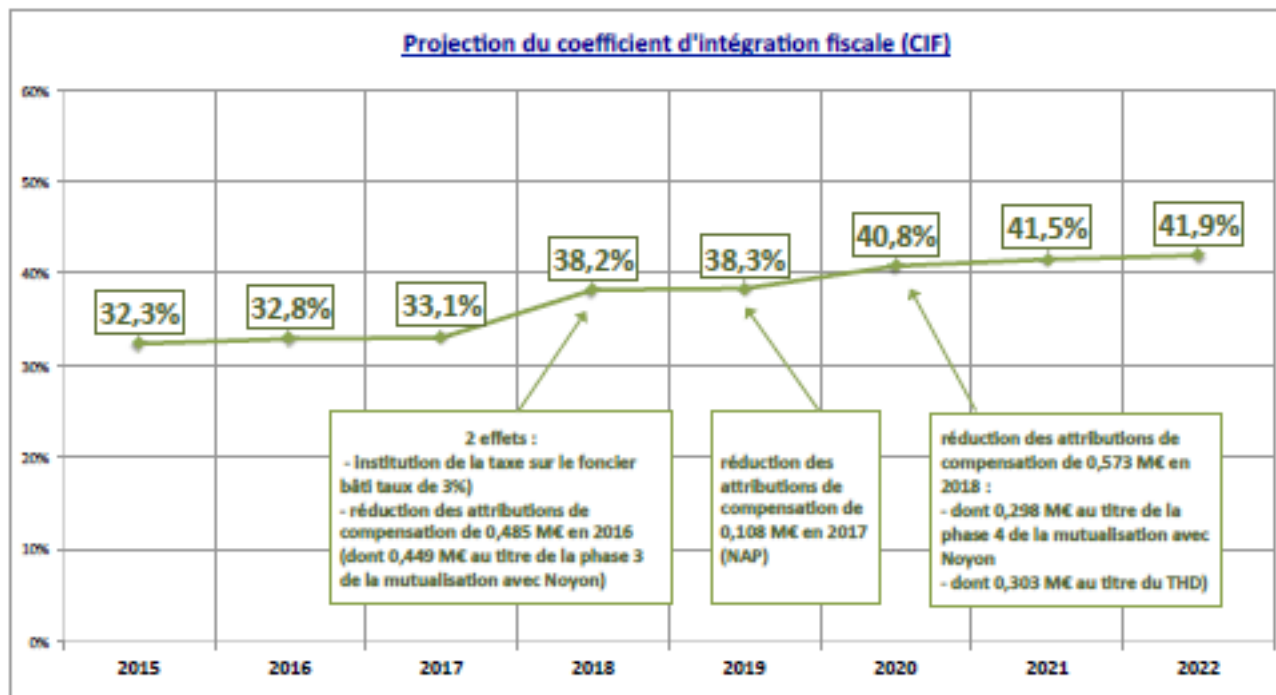
➤ RAPPEL SUR LA CVAE :

- Instauré en 2010, avec la CFE, pour remplacer la Taxe professionnelle
- Il s'agit d'un impôt réparti entre plusieurs collectivités (bloc communal (26,5%), départements (23,5%), régions 50%). En 2017 la réforme territoriale a attribué la part de CVAE départementale aux régions.
- Sont assujetties à la CVAE les entreprises situées dans le champ d'application de la CFE, et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 152 500 € HT (du reste du fait de dégrevement, les entreprises paient à partir de 500 000€ de CA).
- Le montant de CVAE est calculé en appliquant à la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de la période de référence un taux déterminé en fonction de son chiffre d'affaires (qui est théoriquement de 1,5%).

Impact CCPN : la prévision de recettes CVAE 2019 notifiée par l'Etat est en hausse sur un an de +5% sur un an (+55 000€)

Forte progression du coefficient d'intégration fiscale de l'intercommunalité suite au renforcement de la dimension communautaire

Cette progression du CIF s'explique par la montée en puissance de la mutualisation et la réhausse des recettes fiscales communautaires suite à l'actionnement du levier fiscal en 2017.



A noter - Evolution liée à la Loi de finances 2019

Les modalités de calcul du coefficient d'intégration fiscale des communautés de communes seront modifiées et intégreront :

- à compter du 1er janvier 2020 : les redevances d'assainissement (alignement sur le calcul du CIF des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles) ;
- à compter du 1er janvier 2026 : les redevances d'eau potable.

Par ailleurs, le texte apporte des précisions quant à la comptabilisation des attributions de compensation négatives qui ne seront plus prises en compte au dénominateur.

Augmentation attendue de l'enveloppe intercommunale du FPIC suite progression du CIF

Même si l'enveloppe nationale reste constante (maintien du gel sur base 2017), le territoire devrait bénéficier, du fait de sa situation comparative en termes de richesse, d'une évolution de l'enveloppe locale. Par ailleurs, la progression du CIF évoqué sur la diapo précédente entraîne une revalorisation automatique de la part intercommunale du FPIC



Enveloppe FPIC pour CCPN :

En 2018 : 495 217 € perçus / **En 2019 : 516 000 € estimés**

Estimation en application du régime dérogatoire 1

Si le conseil communautaire adoptait le régime dérogatoire n° 2, cela pourrait amener 250 000 € de recettes CCPN supplémentaires. Depuis 2015, le manque à gagner communautaire sur le FPIC représente près de 1 000 000€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
enveloppe nationale	570 000 000	780 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
		37%	28%	0%	0%	0%
enveloppe locale	622 131	848 811	1 050 943	985 700	998 507	1 037 000
		36%	24%	-6%	1%	4%
CCPN	293 219	446 759	447 922	420 144	495 217	516 000
		52%	0%	-6%	18%	4%
Communes	328 912	402 052	603 021	565 556	503 290	521 000
		22%	50%	-6%	-11%	4%

Evolution Recettes 2019 : participations attendues en baisse

- **Diminution attendue de la participation CAFO suite changements de modalités d'organisation des services périscolaires opérés apres arret des NAP et dans un souci de contenir les dépenses**

Orientations BP 2019

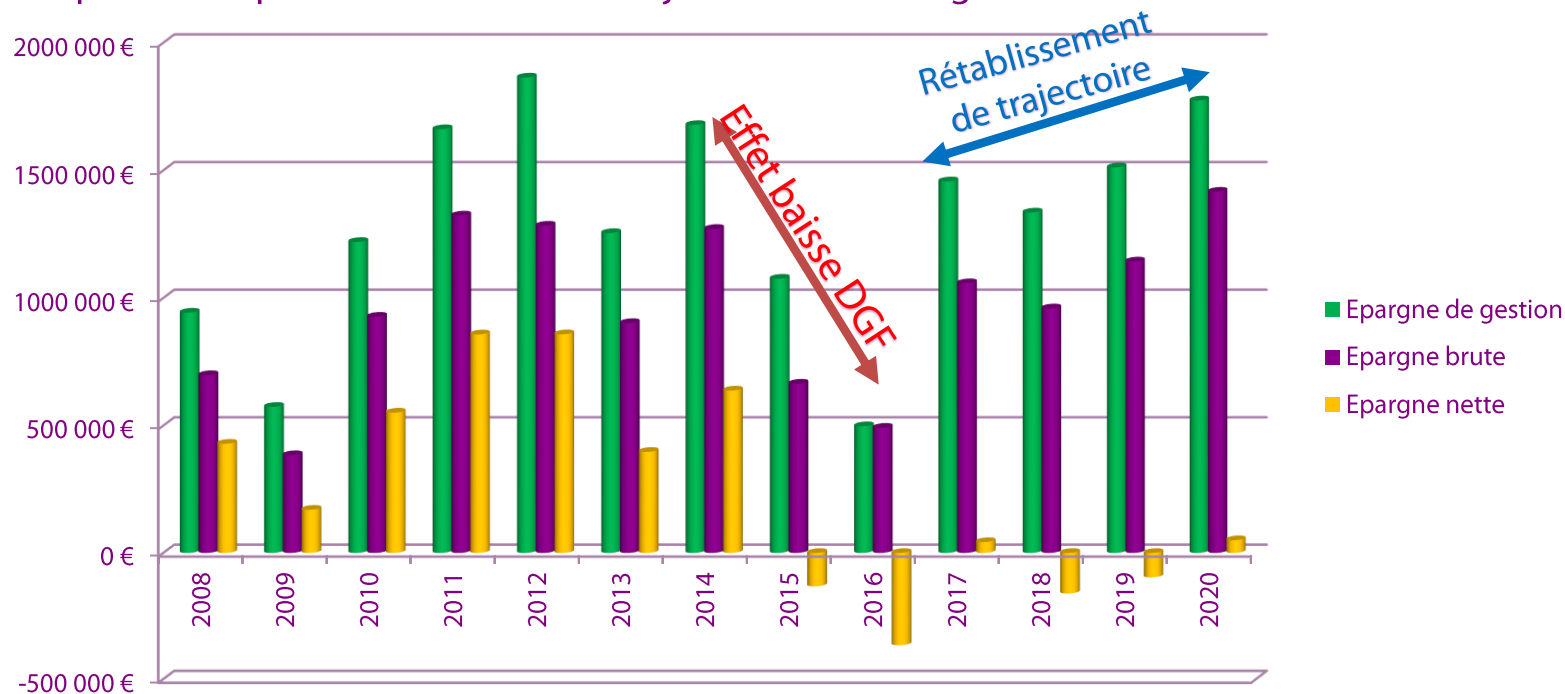
Recettes de fonctionnement	Recettes 2019
Subventions CAFO	- 150 000 €
	-150 000 €

Effet sur Reste à charge estimatif 2019 net service Enfance = + 150 000 €

2. Un rétablissement de trajectoire initié en 2016/2017 qui reste à consolider

Subissant sur la période 2014/2017 les pertes de dotations d'Etat (-1,2 M€ en valeur cumulée) et l'effet de l'inflation des dépenses du secteur public, la CCPN s'est inscrite entre 2011 et 2016 dans les tendances nationales enregistrées par bon nombre de collectivités, à savoir la contraction de l'épargne brute et nette. Le compte administratif 2016 avait atteint le plus bas niveau.

Les arbitrages et les efforts opérés depuis 3 ans ont produit des effets qui ont permis de restaurer des marges de manœuvre en 2017. L'atterrissage prévisionnel 2018 montre cependant que la sensibilité de la collectivité aux aléas du contexte économique national demeure importante et que les efforts doivent donc être poursuivis pour consolider cette trajectoire sur le long terme.



L'objectif consiste à consolider la marge brute de la collectivité, afin de renouer durablement avec une capacité d'autofinancement relevée.

Evolution des épargnes et du ratio de désendettement

	Rétrospective				Prospective					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit des contributions directes (TH, TF et CFE)			5 708 505	5 727 609	5 835 659	5 928 663	6 018 780	6 102 476	6 187 352	6 273 426
TEOM			2 742 353	2 796 493	2 858 016	2 903 744	2 947 300	2 991 510	3 036 382	3 081 928
CVAE	10 503 600	10 536 345	1 196 691	1 130 796	1 186 415	1 273 279	1 288 558	1 304 021	1 319 669	1 335 505
Attribution de compensation			895 673	1 003 035	992 755	1 010 535	1 060 997	1 060 997	1 007 997	1 007 997
Autres fiscalité (dont FPIC et FNGIR)			1 087 303	1 034 693	1 079 103	1 265 762	1 287 458	1 305 190	1 312 959	1 316 766
Dotation d'intercommunalité				-	189 000	208 000	229 000	252 000	277 200	304 920
Dotation de compensation				1 685 512	1 668 657	1 660 314	1 652 012	1 643 752	1 635 533	1 627 356
Compensation fiscales sur contributions directes	4 665 400	3 967 702	3 742 108	269 222	275 016	279 096	281 857	284 645	287 462	290 306
Participation CAFO				1 208 713	1 050 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Autres dotations				169 101	255 723	81 000	79 000	79 000	79 000	79 000
Atténuation de charges	-	117 407	67 064	21 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Produits et services du domaine	1 548 000	1 640 599	1 413 505	1 285 521	1 291 668	1 312 359	1 332 250	1 352 460	1 372 997	1 393 864
Autres produits de gestion courantes	339 000	47 791	193 749	150 809	134 647	136 600	138 564	140 556	142 579	144 632
Produits exceptionnels (dont cessions)	5 000	389 327	8 092	43 611	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	17 061 000	16 699 171	17 055 043	16 526 115	16 876 658	17 219 351	17 475 775	17 676 608	17 819 131	18 015 701
Charges à caractère général (chap 011)	3 538 000	3 132 929	3 143 133	3 061 742	3 125 000	3 171 875	3 228 969	3 277 403	3 326 564	3 376 463
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 494 000	7 158 553	6 931 031	6 744 101	6 900 000	6 975 900	7 045 659	7 116 116	7 187 277	7 259 150
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 852 000	3 110 585	3 074 184	3 482 232	3 544 872	3 599 613	3 662 764	3 653 678	3 627 372	3 661 864
Intérêts de la dette	411 000	395 363	394 033	376 644	368 500	357 500	332 500	309 500	289 000	268 000
Autres dépenses de fonctionnement	3 101 000	2 409 842	2 329 856	1 902 039	1 795 010	1 697 879	1 697 879	1 697 879	1 897 243	1 897 243
Total des dépenses réelles de fonctionnement	16 396 000	16 207 272	15 872 237	15 566 758	15 733 382	15 802 767	15 967 770	16 054 575	16 327 456	16 462 719
Epargne brute	665 000	491 899	1 182 806	959 357	1 143 276	1 416 584	1 508 005	1 622 032	1 491 675	1 552 982
Remboursement capital de la dette actuelle et simulé (levée +1,5 M€ en 2019 puis 1 M€/an)	797 000	880 000	1 014 000	1 120 007	1 240 000	1 366 000	1 424 000	1 417 000	1 464 000	1 456 000
Epargne nette	- 132 000	- 388 101	168 806	- 160 650	- 96 724	50 584	84 005	205 032	27 675	96 982
Encours de dette	9 886 000	11 522 000	11 601 000	11 406 000	12 186 000	11 820 000	11 396 000	10 979 000	10 515 000	10 059 000
Ratio de désendettement	14,9	23,4	9,8	11,9	10,7	8,3	7,6	6,8	7,0	6,5

vision budget principal

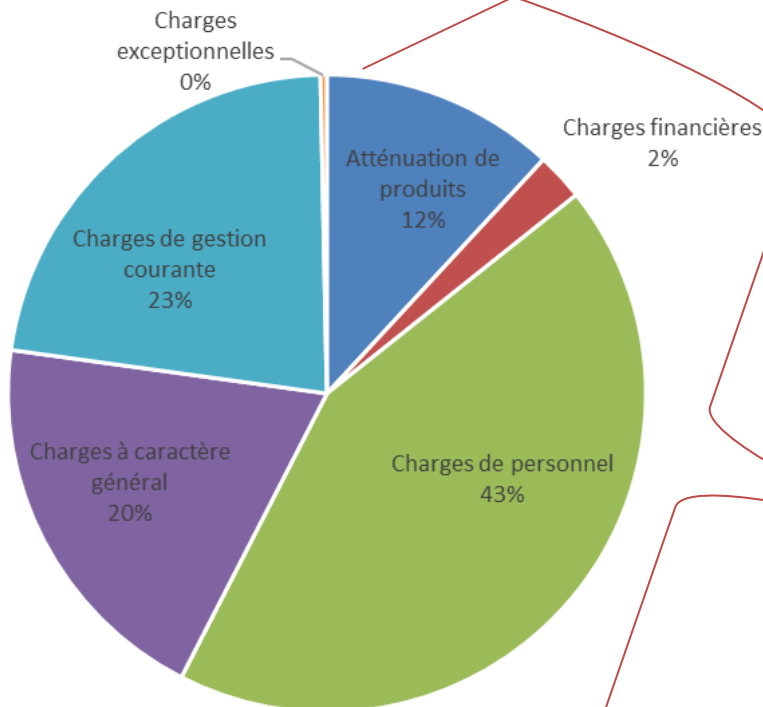
Un ratio de désendettement qui reste sur la période prospective en deça du seuil d'alerte maximum de 13 ans

3. Un taux de rigidité des dépenses qui recule, preuve des efforts structurels consentis ces dernières années

Dépenses de fonctionnement (pré CA 2018)



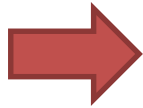
Maitriser les dépenses : un exercice rendu difficile par le taux de rigidité des dépenses.
Il apparaît indispensable de poursuivre la maitrise de la masse salariale.



Masse salariale
+ atténuations de
produits (*attributions
de compensation à
verser*)
+ *intérêts des
emprunts*
= 57% des dépenses
de fonctionnement

Contre 61% en 2017

Des efforts de gestion à poursuivre pour mieux préparer l'avenir



Des arbitrages 2019 indispensables sur le 011 et le 012 pour assurer la maîtrise du fonctionnement et continuer de réduire la rigidité structurelle de la section

Des arbitrages sur le chapitre 011 (charges à caractère général) et le 012 (masse salariale) devront être opérés afin de pouvoir continuer à :

- absorber les dépenses nouvelles contraintes liées aux évolutions et aux transferts de compétences
- maîtriser des politiques de services au public par nature couteuses mais cruciales pour le vivre ensemble et le dynamisme territorial
- adapter l'offre de services au public

3.1 - Une volonté de préparer sereinement l'absorption de nouvelles compétences



Maitriser les dépenses : préparer demain sans altérer aujourd'hui

- Un certain nombre de frais d'études liés aux évolutions et aux transferts de compétences viendront à nouveau impacter en 2019 les postes 611 et 617 relatifs aux contrats de prestation de services et études :
 - ✓ *Intégration définitive des zones d'activités économiques*
 - ✓ *Prise de compétences MSAP et voirie d'intérêt communautaire*
 - ✓ *Préparation de l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, pour répondre aux obligations légales imposées par la prise de compétence politique de la ville et ruralités*
- **Préparer la collectivité à l'exercice de la compétence GEMAPI dont le transfert à l'intercommunalité a été rendu obligatoire en 2018 par la loi Notr :**
 - Adhésion à l'Entente Oise Aisne envisagée pour assurer une gestion techniquement renforcée de la protection contre les inondations
 - Instauration de la taxe gemapi pour 2020, afin de financer cette contribution et les futurs travaux divers de GEMA

3.2 - Une volonté de maintenir des services au public décisifs pour l'attractivité rurale et résidentielle



Maitriser le reste à charge des services publics apportés aux populations par l'intercommunalité

Les principales politiques publiques déployées par la Communauté de communes auprès des populations représentent un fort reste à charge pour la CCPN, qui, après une période de forte croissance notamment pour l'enfance, a montré une diminution notable entre 2016 et 2018. Cette tendance devrait néanmoins être momentanément stoppée en 2019 suite au reflux des subventions CAF :

- **L'accueil de l'enfance** (cantine et périscolaire, NAP) :

➤ **reste à charge CCPN = 863 768 €** (preCA2018)

- **L'accueil de la petite enfance** (crèches et RAM)

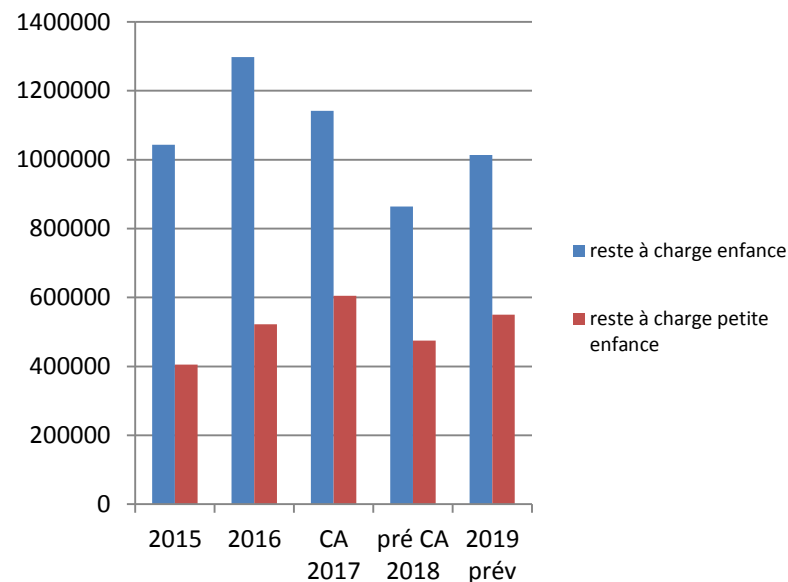
➤ **reste à charge CCPN = 475 393 €** (preCA2018)

- **Le secours / incendies (SDIS)**

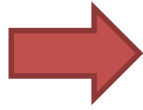
➤ **reste à charge CCPN = 976 329 €** (preCA 2018)

- **Le traitement des ordures ménagères**

➤ **reste à charge CCPN = 148 100 €** (preCA 2018)



3.3 - Une volonté de développer le soutien à l'économie locale et en premier lieu au commerce local de proximité, condition du maintien de l'attractivité du territoire

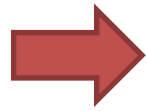


Offrir de nouveaux outils pour le maintien de l'activité

La CCPN candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt que la Région va lancer dans les prochaines semaines sur cet axe de l'aide au commerce local.

La Région Hauts de France prévoit de mettre en place un dispositif d'accompagnement à la transition et à la modernisation des équipements des commerces de centre ville pour les villes « centre bourg ».

4. Contribuer à garantir l'équilibre des budgets annexes économiques



Sanctuariser l'abondement du budget principal au budget annexe inovia pour restaurer l'équilibre de ce budget sur les premières années

La montée en puissance du campus Inovia s'accompagne d'une progression des dépenses de fonctionnement du site, à mesure que de nouveaux bâtiments sont rénovés et ce malgré les économies d'énergie générées souvent par la modernisation des installations.

En parallèle, **les produits de locations restent fortement dépendants des fluctuations de la commercialisation, même si la trajectoire de progression est confirmée et que de nouvelles implantations d'acteurs sont en projet pour 2019.**

Les efforts menés en 2018 ont commencé à enrayer la progression du déficit de fonctionnement et il convient d'accentuer la maîtrise des dépenses.

Par ailleurs, il apparaît cohérent et légitime que le budget principal contribue à ce budget annexe, dans la mesure où la CCPN est présente physiquement sur le site, et que la richesse fiscale produite par les entreprises implantées sur le site, perçue au budget principal, soit réinjectée sur le budget annexe pour financer son fonctionnement.

➤ ***Nécessité de prévoir une enveloppe entre 100 000 € et 200 000€ de versement annuel***

Synthèse des contraintes et défis

Pour pouvoir maintenir un haut niveau de service au public, affermir la cohésion du territoire, et absorber la montée en puissance de la gestion du campus INOVIA,

**Il convient de maîtriser les dépenses de fonctionnement et restaurer ainsi les marges de manœuvre de la collectivité,
pour aborder sereinement l'avenir en consolidant le rétablissement de trajectoire initié en 2017.**

D/ Quels leviers possibles pour dégager des marges ?

3 leviers possibles:

- Le levier de gestion (économies de fonctionnement)
- Le levier patrimonial (cessions)
- Le levier de l'optimisation des recettes diverses

Dans un contexte de resserrement budgétaire suite à la raréfaction des recettes et dotations, il convient de procéder chaque fois que possible à des économies de gestion et à des optimisations de recettes.

➤ Accentuer l'effort de contraction des dépenses de gestion

- économies sur le 011 par groupement d'achats et transferts
- effort de gestion des services
- Effort avec partenaires
- maîtrise de la masse salariale

➤ Poursuivre le questionnement de périmètre de services « optionnels »

Orientations
BP 2019

011	Dépenses	état estimé
Petite enfance (prestations couches et repas)	+65 000	
Charges nouvelles 2019 (projets nouveaux et études)	+150 000	estimé
Progression du panier communautaire à contenir à +2% (fluides notamment)	+75 000	estimé
Groupements d'achat sur assurances, carburant, informatique, travaux de voirie	- 50 000	attendu
total	+240 000	

Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

Charges à caractère général

≈ +7% en 2019 (en comparaison avec BP 2018 de 3,18 M€)

Masse budgétaire prévisionnelle 2019 (≈ 3,42M€)

orientations

1. Mise en œuvre de nouvelles compétences et services

(fonctionnement du nouveau pôle petite enfance, aide au commerce, études et compétences nouvelles voirie, MSAP, Gemapi, ZAE ...)

2. Efforts de gestion des administrations sur dépenses courantes afin de contenir l'évolution à la hausse des dépenses à +2% (contre évolution « naturelle » à 2,5%)

3. Accentuation des groupements d'achats (renouvellement des groupements sur le carburant, les travaux de voirie et les équipements et consommables informatiques; lancement d'un groupement sur les assurances avec la Ville)



Hypothèse de hausse de dépenses

Environ +240 000 €



Hypothèse d'économies

Environ -50 000 €

Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

Atténuations de produits

≈ -3% en 2019 (en comparaison avec BP 2018 1,85 M€)

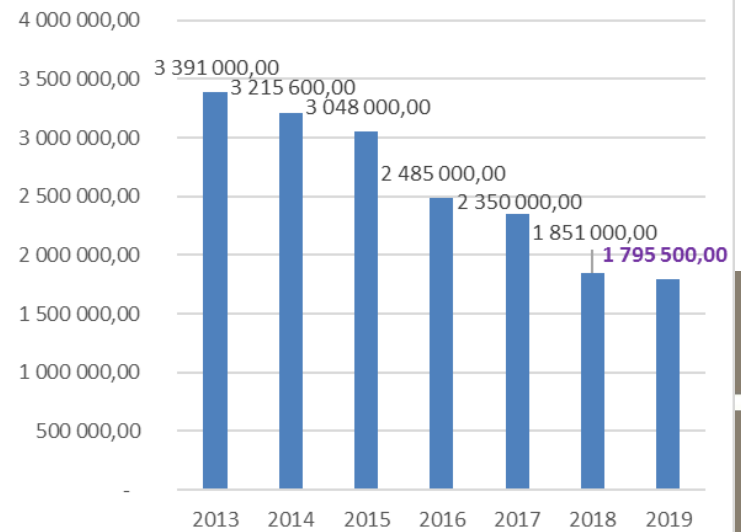
Masse budgétaire prévisionnelle 2019 (≈ 1,79 M€)

Tendances et orientations

Impact sur montant des attributions de compensation à verser :

- 5^{ème} phase de mutualisation avec la ville centre sur année pleine : ≈ -81 000 € à verser à NOYON au titre des compensations de charges nouvelles transférées sur 012 de la CCPN
Sur 2019, prévision sur 5 mois fin d'année -35 000€
- Fin du prélèvement ponctuel de 35 000€ sur les transferts de charges GEMAPI (+35 000 €)
- Fin du prélèvement sur recettes (-60 000 € en 2018)

Versements des attributions de compensation (atténuations de produits du 014)



Hypothèse d'évolution des charges de fonctionnement

Chap. 65

Orientations
BP 2019

Autres charges de gestion courante

≈ +2% en 2019 (en comparaison avec BP 2018 de 3,5M€)

Masse budgétaire prévisionnelle 2019 (≈ 3,64 M€)

orientations

- Rationalisation de subventions
- Maintien versement de subvention d'équilibre au budget annexe INOVIA
- Versement nouveau d'une contribution au budget annexe centre de santé pour couvrir les déficits temporaires



Hypothèse d'augmentation brute
du chap 65

≈ +80 000 €

Effectif ETP
186
au 31/12/2018

La masse salariale brute représente 43 % environ des dépenses réelles de fonctionnement en 2018.

	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018 prév.	BP 2019 prév.
Charges de personnel	6 000 000	6 064 842	6 780 000	6 494 446	7 200 000	7 158 553	7 200 000	6 931 000	7 200 000	6 750 000	7 100 000
Evolution n-1		+ 7 % de CA à CA	+ 13 % de BP à BP	+ 7 % de CA à CA	+ 6 % de BP à BP	+ 10 % de CA à CA	+ 0 % de BP à BP	- 3 % de CA à CA	+ 0 % de BP à BP	- 3 % de CA à CA	- 1 % de BP à BP

Ces dernières années, la mutualisation explique la progression notable en brut des charges de personnel notamment entre 2014 et 2016. Elle est cependant fortement compensée par une réduction de l'attribution de la ville de Noyon, ne laissant ainsi en net qu'un impact résiduel.

Cette évolution répond aussi à la montée en technicité des équipes imposées par des compétences supplémentaires conférées à l'EPCI à la suite des dernières lois (MAPTAM, Notre notamment).

Effet brut de la mutualisation + GVT

En 2018, d'après les chiffres prévisionnels du CA, un effort non négligeable de stabilisation a été opéré sur le 012, avec des réalisations inférieures aux crédits ouverts, et ce alors même que la CCPN a absorbé une phase 4 de mutualisation conséquente. Ce résultat est le fruit d'effets directs (optimisation de la masse salariale des secteurs Enfance et petite enfance, stabilisation des masses des autres secteurs) et d'effets indirects (vacances temporaires de postes importantes).

En 2019, il est prévu une décélération de la masse salariale du Budget principal, en poursuivant les efforts de réorganisation

Chap. 012

Orientations
BP 2019

Décélération de la masse salariale du budget principal en 2019

Charges de personnel

-1,4% en 2019

*Masse budgétaire prévisionnelle 2019 (≈ 7,1M€)
contre 7,20 M€ au BP 2018*

Masse salariale – Prévisions 2019

- Impact GVT et mesures catégorielles gouvernementales
(≈ +200 000 € en 2019)
- Impact absorption 5^{ème} phase de mutualisation
(≈ + 40 000 € en 2019, compensée quasi intégralement)
- Stabilisation de la masse par effort de redéploiement et réorganisation

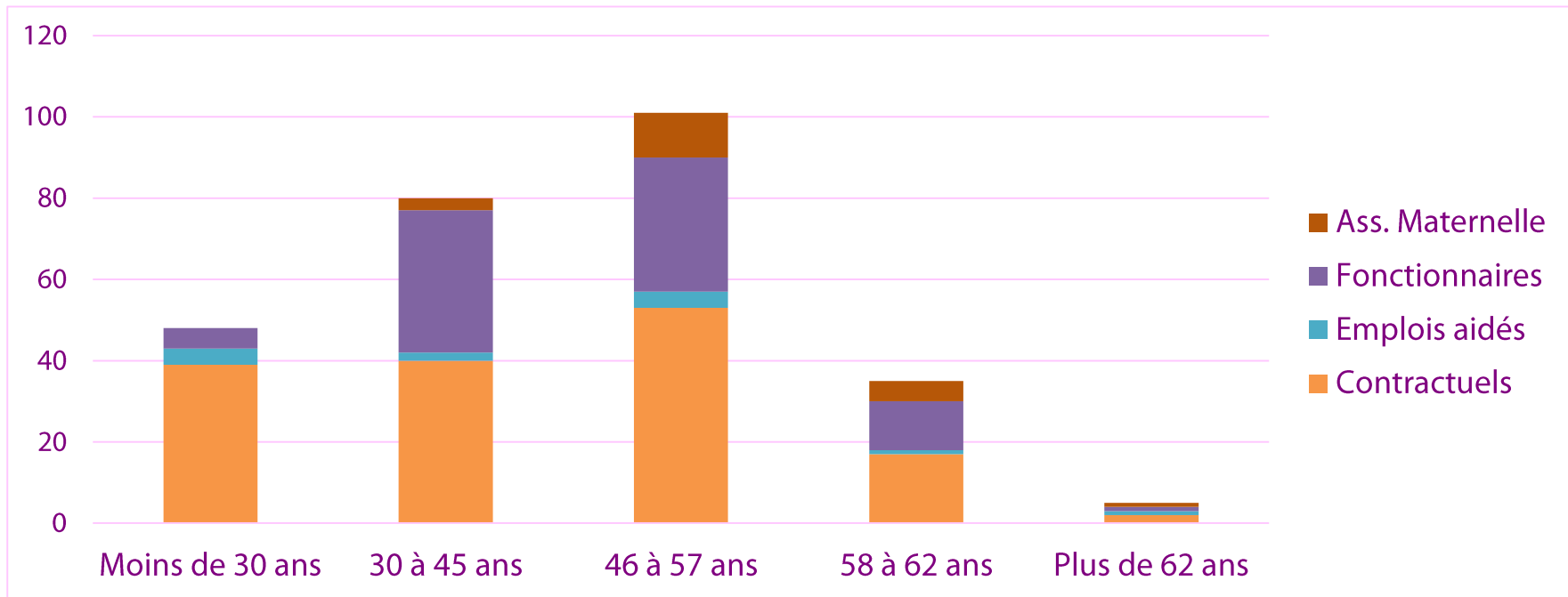
Structure des effectifs

effectifs	2018	2019
ETP	191,61	186,02
Évolution sur un an (année n / année n-1)		-2,92%
Dont Titulaires		77,48
Dont Contractuels		108,54

Les effectifs ont diminué de 5,59 ETP entre janvier 2018 et janvier 2019. Cela s'explique:

- d'une part, par des efforts réalisés en matière d'optimisation des moyens humains réalisés par le service Enfance
- d'autre part, par des effets conjoncturels (départs d'agents permanents en fin d'année 2018 et non encore remplacés)

Structure par âge

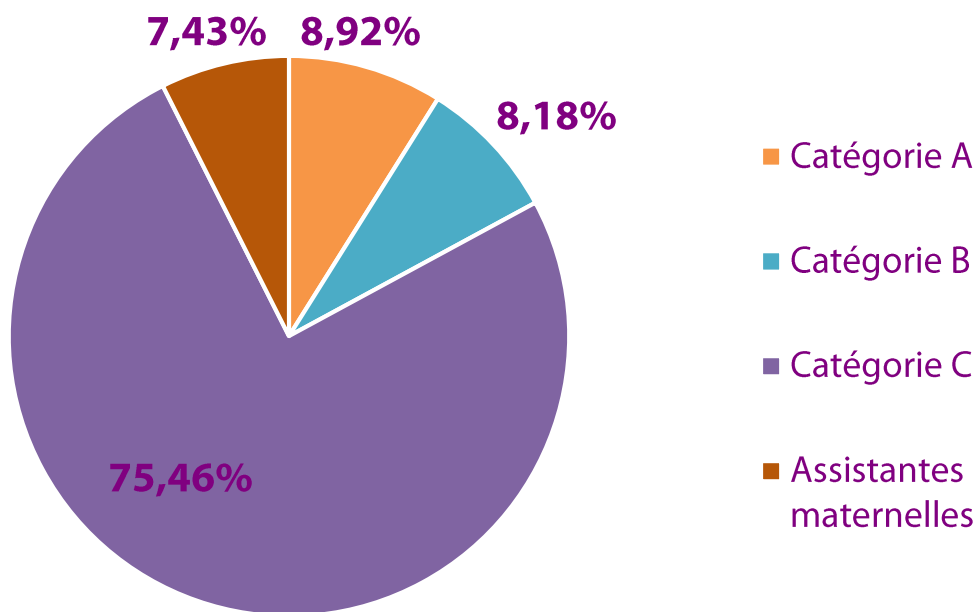


Les **46-57 ans** constituent la tranche d'âge la plus représentée dans la collectivité.

On dénombre **21 agents (15,21 ETP)** âgés de **60 ans ou plus**
et **51 agents (35,24 ETP)** entre **55 et 60 ans**.

Structure par catégorie

Répartition des agents par catégorie

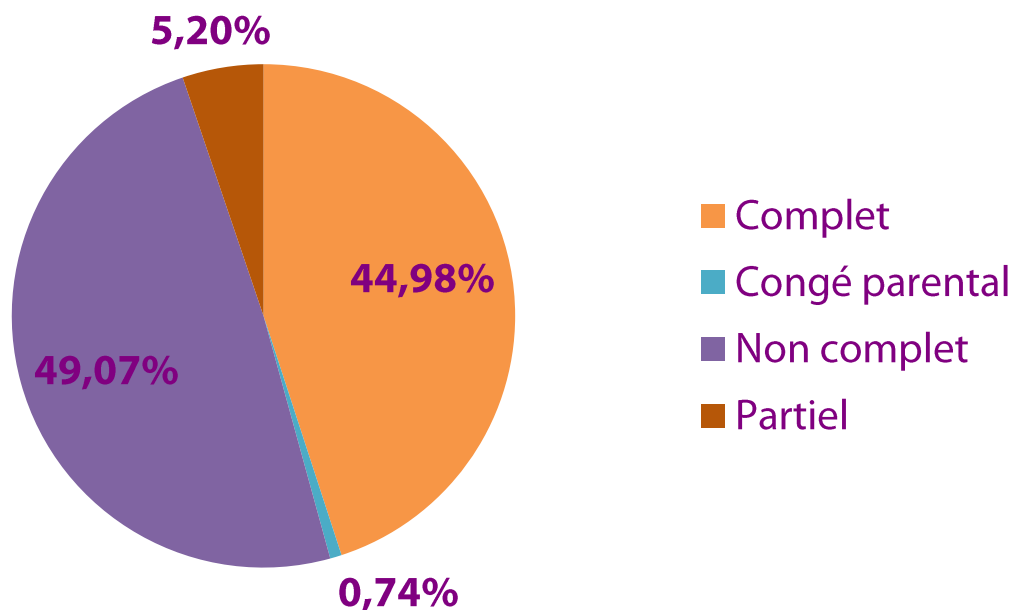


3 agents sur 4 sont de catégorie C.

Les agents de catégorie A représentent près de 9% des effectifs (effet de la mutualisation).

Temps de travail

Répartition des agents par temps de travail



La moitié des agents de la collectivité travaillent à temps non complet (parmi ces agents à temps non complet, 94% travaillent au service Enfance).

Groupe de travail « Temps de travail »

Un groupe de travail est actuellement en cours concernant le temps de travail:

- Rythme hebdomadaire
- Heures complémentaires et supplémentaires
- Temps de repos
- Badgeuse
- Autorisations spéciales d'absence
- Annualisation du temps de travail



**Cadre légal
Fonction
publique**

**1607 heures par an
Soit 35h par semaine
27 jours de congés
(25 + 2 jours de
fractionnement)**

Une réflexion commune : Elus / Direction /
Organisations syndicales / Chefs de service /
Agents des services

**Une prise en compte des spécificités des
secteurs**

Une harmonisation Ville de Noyon / CCPN

Heures complémentaires et supplémentaires

	2016	2017	2018	Différentiel 2018/2017	Taux de variation
Titulaires	8 492,27 €	8 456,01 €	8 955,35 €	499,34 €	5,9%
Contractuels	86 186,85 €	87 979,03 €	70 939,48 €	-17 039,55 €	-19,4%
Emplois aidés	51 967,95 €	51 595,03 €	15 825,28 €	-35 769,75 €	-69,3%
Total	146 647,07 €	148 030,07 €	95 720,11 €	-52 309,96 €	-35,3%

Des efforts menés en 2018 pour la limitation des heures complémentaires et supplémentaires ont permis une diminution de -35,3% du coût de ces heures.

Charges et rémunérations: les changements au 1^{er} janvier 2019

- **SMIC** : 10,03€ (au lieu de 9,88€) : +1,52%
- **Retraites : régime spécial CNRACL**
 - cotisation agent : 10,83% (au lieu de 10,56%)
 - contribution employeur : 30,65% (pas de changement)
- **Pôle Emploi**
 - Contribution employeur : 4,05% depuis le 1er octobre 2018 (au lieu de 5%)
- **PPCR 2019**
 - Revalorisations indiciaires
 - Hausse du montant du prélèvement pour le transfert primes/points des agents de catégories A
 - Mesures catégorielles (Educateurs jeunes enfants, assistants socio-éducatifs)

Mutualisation des services : phase 5 de faible envergure envisagée en 2019

A compter du 1^{er} avril 2019, la phase 5 de mutualisation des services doit entrer en jeu.

Mutualisation Pôle Foncier

Cette mutualisation concernera 1 agent de catégorie A (Ville) et 1 agent de catégorie C (CCPN).

Mutualisation AG

Cette mutualisation concernera 2 agents de catégorie C (un agent Ville et un agent de la CCPN)

Ces agents Ville deviendront agents CCPN, et la Ville contribuera au paiement de leurs salaires pour moitié à travers un prélèvement sur l'attribution de compensation versée par la CCPN. Elle contribuera également pour moitié à la rémunération des agents CCPN de ces services devenus mutualisés.

Impact mutualisation depuis lancement

La mutualisation a permis à l'EPCI de répondre à la montée en compétence indispensable des services, à moindre coût.

Mutualisation	Nombre de postes mutualisés	dépenses = charges nouvelles de personnel pour CCPN ; impact brut mutualisation	Atténuations de dépenses nouvelles par prélèvement sur attribution de compensation versée à la ville de Noyon
phase 1 (2014)			
phase 2 (2015)	9	169 439	216 780
phase 3 (2016)	23	656 661	448 522
phase 4 (2018)	17	305 600	298 450
phase 5 (2019)	4	96 000	81 500
GLOBAL	53	1 227 700 €	1 045 252 €

**impact résiduel net global sur charges de personnel CCPN
Sur l'ensemble des phases = 182 000 €**

Le levier patrimonial

La CCPN dispose d'une situation patrimoniale exceptionnelle en comparaison avec EPCI de même strate.

Au bilan de l'actif, un patrimoine sans commune mesure avec les EPCI de même strate ...

Budgets annexes	Actif disponible	Surface	Estimations
Friche Industrielle Jacob Delafon	Foncier et batisses	65 014 m ²	845 000 €
Village d'entreprises	Locaux d'activité et foncier	2 550 m ² (locaux) 18 900 m ² (foncier)	1 400 000 €
Parc d'activités de Passel	Foncier constructible	76 809 m ²	845 000 €
	Foncier inconstructible	27 023 m ²	67 000 €
La Rosière	Foncier non constructible	250 000 m ²	177 000 €
Réserves foncières	Foncier	653 740 m ²	658 000 €

*Cessions d'actifs
en cours*

*Cessions d'actifs
en cours*

**... sans citer le site INOVIA avec ses 66 000 m² et ses
batiments dont la valorisation approche les 30 M€**

La CCPN a initié en 2018 une phase de cessions d'actifs afin de reconstituer ses fonds propres, en profitant du regain d'attractivité engendré par l'ouverture de la déviation Ribécourt Noyon.

Orientations BP 2019

Première Phase de cessions enclenchée en 2018 sur secteurs Village d'entreprises et Parc d'Activités de Passel avec notamment des ventes avoisinant les
650 000 €

Estimations produits de cessions à enregistrer sur 2019
= 350 000 €



Le levier de l'optimisation des recettes

- Le seul levier potentiellement mobilisable reste le renforcement de la solidarité communautaire :

- à travers le FPIC avec une répartition dérogatoire n°2 allouant un montant plus important à l'intercommunalité



Dégagement potentiel de 250 000 € de marge brute supplémentaire
Condition : accord à l'unanimité du conseil communautaire

- à travers, conformément à ce que demande la Chambre régionale des comptes, la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre l'intercommunalité et les communes, conduisant à la révision des attributions de compensations. Cela pour mieux prendre en compte le financement des restes à charge de politiques publiques portées par la CCPN et qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert de charges en leur temps (POLITIQUE ENFANCE ET PETITE ENFANCE).



Un débat sur ces évolutions potentielles fera l'objet d'une prochaine conférence des maires.

Synthèse des orientations envisagées au BP 2019

**Pistes et
tendances**

Recettes réelles de fonctionnement (de BP à BP)

+ 325 000 €

**Efforts de gestion sur les dépenses réelles de fonctionnement pour stabiliser leur
progression à**

+ 225 000 €



**Équilibre 2019 permettant de renforcer la marge brute de la collectivité en
vue d'améliorer la capacité d'autofinancement (+100 000 €)**

Synthèse des orientations envisagées au BP 2019

Pistes et
tendances

Maitrise des dépenses de fonctionnement (de BP à BP)

Charges à caractère général : du fait mise en œuvre nouvelles compétences transférées,
progression contenue à + 7%

Masse salariale maitrisée et en décélération : - 1,4 %

Minoration des attributions de compensation à verser, du fait mutualisation (-3 %)

Autres charges de gestion courante en stabilisation (+2%)

Optimisation des recettes de fonctionnement

Evolution en légère baisse des produits des services du 70 (-3%)

Progression des produits fiscaux du 73 (+3,4%) *effet revalorisation des bases*

Légère progression du chapitre 74, malgré forte rehausse de la DGF, néanmoins neutralisée par
baisse de participation CAF (+2%)

Produits locatifs en décélération suite réajustement (-10 %)

E/ Analyse de la dette consolidée



Structure de la dette consolidée

prospective

Répartition de la dette par budget

Budgets	Encours au 01/01/2018		Encours au 01/01/2019		Encours prospectif au 31/12/2019	
	en €	en %	en €	en %	en €	en %
Principal	11 513 385,00	48,22%	11 406 000,00	47,00%	12 186 000,00	50,42%
Friche industrielle	131 787,00	0,55%	109 000,00	0,45%	87 000,00	0,36%
Inovia	10 515 957,00	44,04%	10 975 000,00	45,23%	10 394 000,00	43,01%
AESN	1 459 126,00	6,11%	1 776 000,00	7,32%	1 500 000,00	6,21%
<i>totaux hors Majencia et Guitel</i>	23 620 255,00	98,92%	24 266 000,00	100,00%	24 167 000,00	100,00%
Guitel	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Majencia	258 988,00	1,08%	-	0,00%	-	0,00%
compris	23 879 243,00	100,00%	24 266 000,00	100,00%	24 167 000,00	100,00%

Orientations budgétaires 2019 : opérations de crédit envisagées

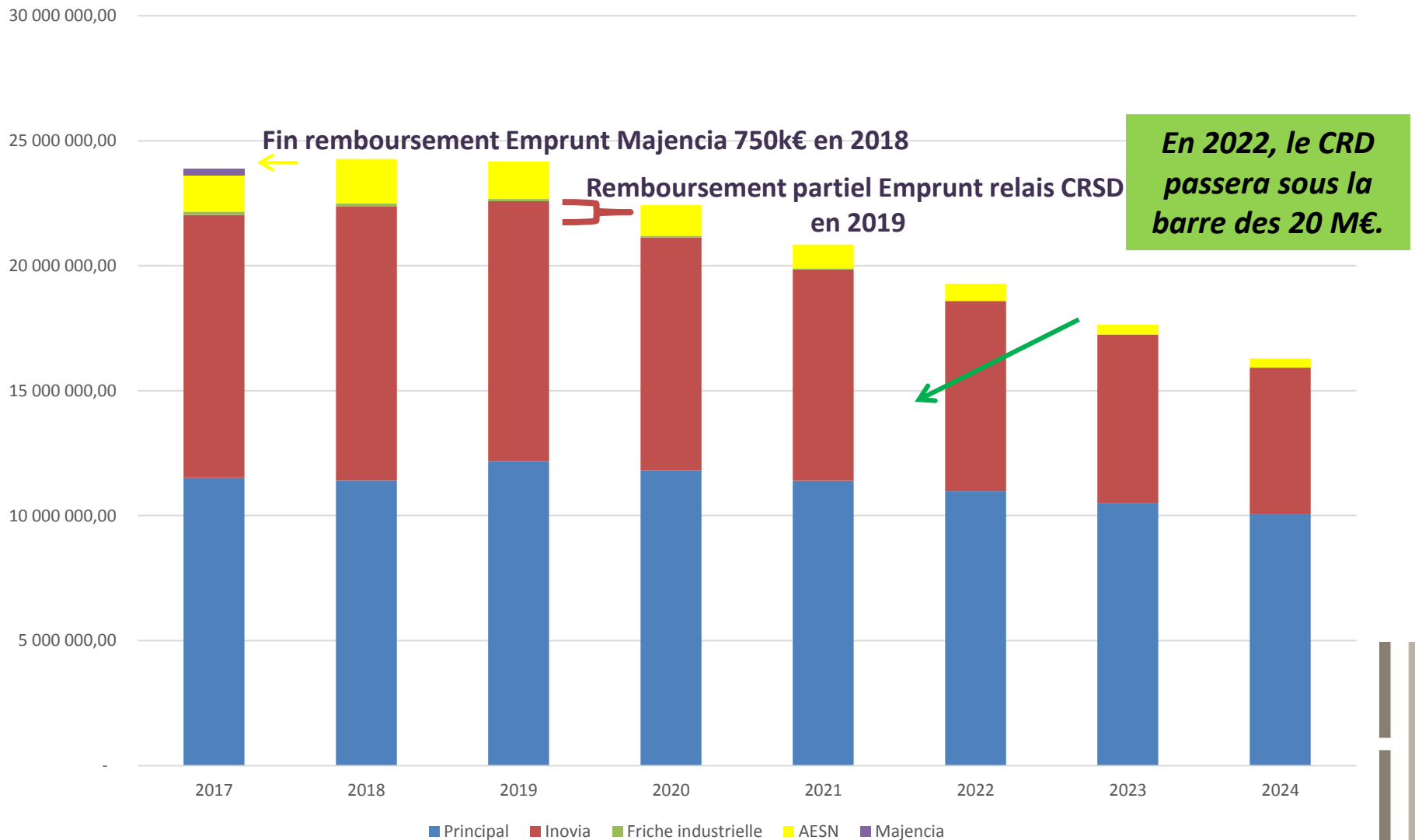
Levée prévisionnelle d'emprunts en 2019 :
1,5 M€ sur le budget principal
1 M€ sur le budget annexe INOVIA

crédit relais de 3,5 M € d'INOVIA à échéance de sept 2019:
-remboursement d'une partie (1 M€)
-prorogation ou transformation en long terme de l'autre

⇒ **DESENDETTEMENT PREVU EN 2019**

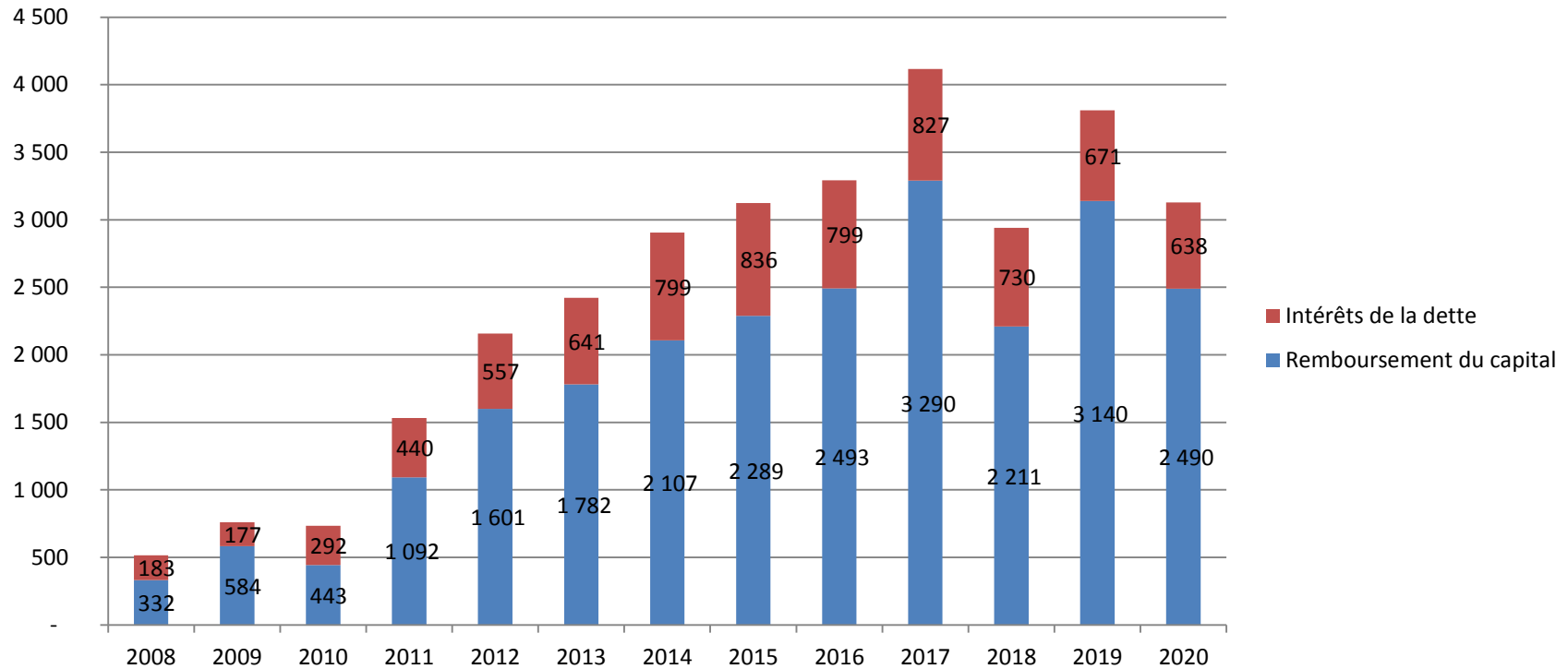
via une réduction nette de l'encours de 100 000 €

Profil d'extinction de la dette



Une stratégie de désendettement qui s'accroît dès 2020
(fin du CRSD et des opérations structurantes du budget principal)

Structure de l'annuité de la dette consolidée



L'augmentation de l'annuité sur la période s'explique par :

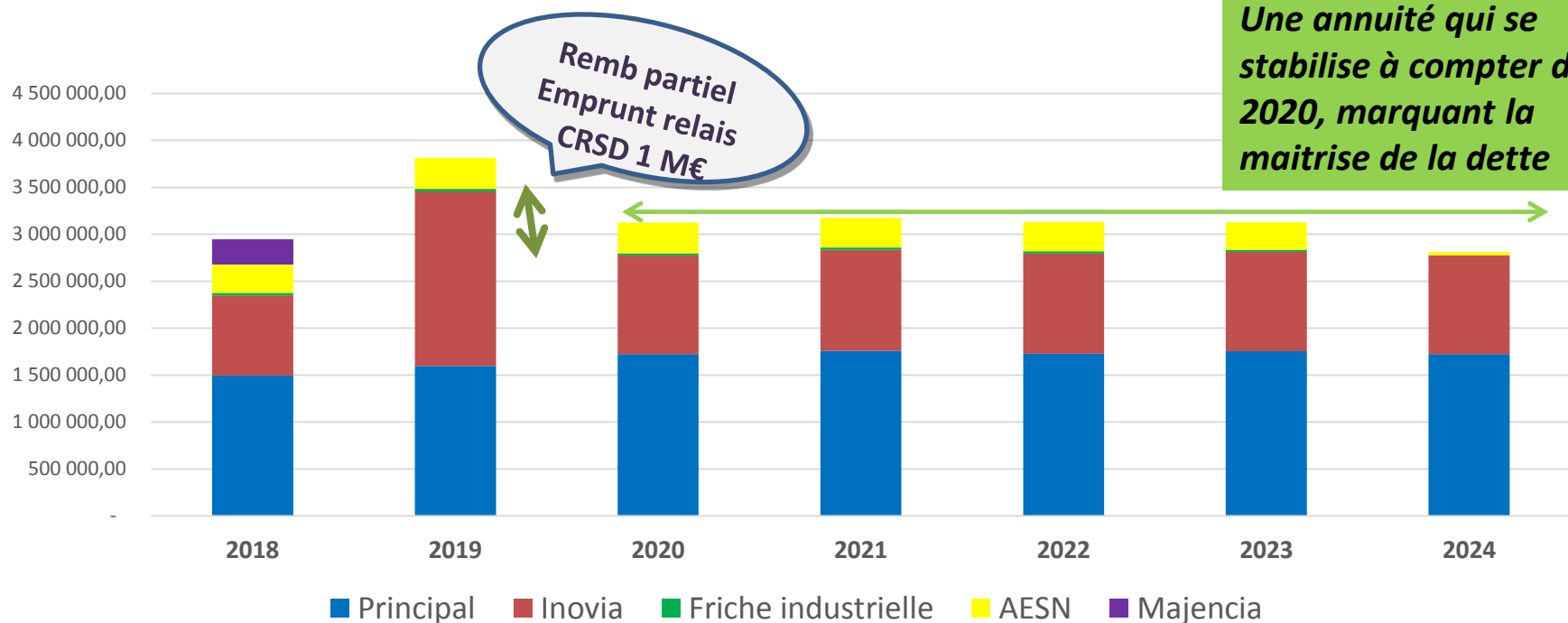
- la transformation en emprunts long terme de 7 M€ de ligne de trésorerie - qui existait en 2008 et qui servait à financer les investissements- et
- le financement du CRSD.

En 2017, annuité en augmentation du fait du remboursement anticipé du prêt GUITEL puis en 2018 une annuité qui revient à un niveau inférieur à 2016.

En 2019, à nouveau un pic d'augmentation lié au remboursement partiel de l'emprunt in fine INOVIA (1M€ sur 3,5M€), puis en 2020 l'annuité revient à un niveau inférieur à 2015

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement du capital	332	584	443	1 092	1 601	1 782	2 107	2 289	2 493	3 290	2 211	3 140	2 490
Intérêts de la dette	183	177	292	440	557	641	799	836	799	827	730	671	638
Annuité	515	761	735	1 532	2 158	2 423	2 906	3 125	3 292	4 117	2 941	3 811	3 128

Evolution des annuités de la dette consolidée



Budget principal : prise en compte d'une levée prévisionnelle de 1,5 M€ en 2019 puis de 1 M€ par an ensuite pour couvrir besoin de financements des opérations d'investissement.

Budget INOVIA : estimation d'une levée d'emprunt prévisionnelle de 1 M€ en 2019 et 1 M€ en 2020 pour couvrir besoin d'achèvement du programme CRSD.

Sur l'année spécifique 2019, l'annuité de la dette consolidée s'élèvera à un peu plus de 3,8 M€, conséquence du remboursement partiel d'un crédit relais contracté en 2014 pour assurer le préfinancement du CRSD.

Objectif de diminution du poids de la dette

F/ Opérations structurantes et prioritaires pour 2019

Achèvement Rénovation Espace Simone Veil *Accueil crèches et RAM*



Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	RAR de dépenses	Financement	RAR de recettes
Travaux RAR 2018	220 000€	CAF	155 065 €
Crédits nouveaux 2019	100 000 €	LEADER	52 364 €

Autres opérations

Maîtrise d'ouvrage Communauté de communes	RAR 2018	Crédits nouveaux	Subventions prévisionnelles
Acquisition bâtiment recyclerie et aménagements		150 000 € + 300 000 €	300 000 €
Centre Social de Guiscard Réhabilitation partielle		95 000 €	Contrat de ruralité 76 000 €
Micro crèche Coccinelles (Guiscard) Travaux divers de modernisation		40 000 €	DETR 16 000€
Déploiement vidéoprotection (MSP Guiscard, ZA Passel et Noyon)	20 000€	90 000 €	
Funérarium (Noyon) Travaux divers de modernisation		30 000 €	
Modernisation des services	200 000 €	341 000 €	42 000 €
Pole multimodal de Noyon Solde subvention	200 000 €		

Opérations structurantes pluriannuelles

En cours : Lutte contre les inondations

Pont de Varesnes achevé



Maîtrise d'ouvrage CCPN	Dépenses Réalisées HT	Financement	Recettes perçues	RAR de recettes 2018
Travaux	676 287 €	Département 50% (soit 338 143€) Région 12% (soit 81 154 €) Entente Oise Aisne 8% (soit 54 102 €)	454 913 €	18 486 €

Contribution aux travaux du PAPI Verse sur Guiscard, Amont et Aval : réouverture de la Verse

Maîtrise d'ouvrage Syndicat de la Verse	Programme	RAR 2018	Crédits de paiement 2019
Fonds de concours au Syndicat de la Verse	300 000 €	150 000 €	150 000 €

En cours : contrat de ruralité

Pré-Programmation 2019 et suivantes pour les projets portés par CCPN

Maître d'ouvrage	Axe	Opération	Coût du projet	Part État	Subvention sollicitée – Contrat de ruralité
CCPN	1 – Accès aux services et aux soins	Dématérialisation des assemblées	34 625,00 €	80,00%	27 700,00 €
CCPN		Déploiement d'un portail famille	31 700,00 €	80,00%	25 360,00 €
CCPN	3 – Attractivité du territoire	Plateforme web de développement économique	33 000,00 €	80,00%	26 400,00 €
CCPN		Développement de l'attractivité de randonnée	93 214,00 €	16,00%	14 914,24 €
Total de l'enveloppe 2019			192 539,00 €		94 374,24€

**En cours de négociation
avec l'Etat**

En cours : Très haut débit – fibre optique



Déploiement de la fibre optique effectué en 2015/2016 sur une partie du territoire, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD). Les prises sont opérationnelles et en cours de commercialisation par l'exploitant.

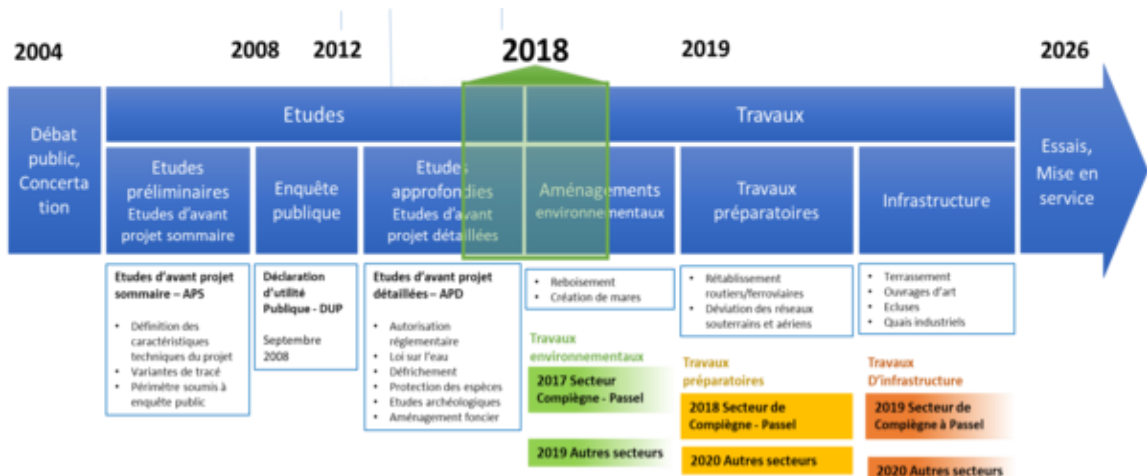
	Engagements pluriannuels (montants dus au SMOTHD par CCPN)					
	Phase 1					Phase 2
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prévu	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	879 930 €	1 328 000 €
Réalisé / inscrits	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	879 930 €	1 328 000 €

En programmation : relance DSP Pole aquatique

Etude pour la relance de la procédure de Délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un Pôle aquatique, avec ajustement du plan de financement

Pour une réalisation sur le prochain mandat communautaire

En projet : Plateforme Canal Seine Nord Europe



CANAL SEINE-NORD EUROPE
Un projet durable



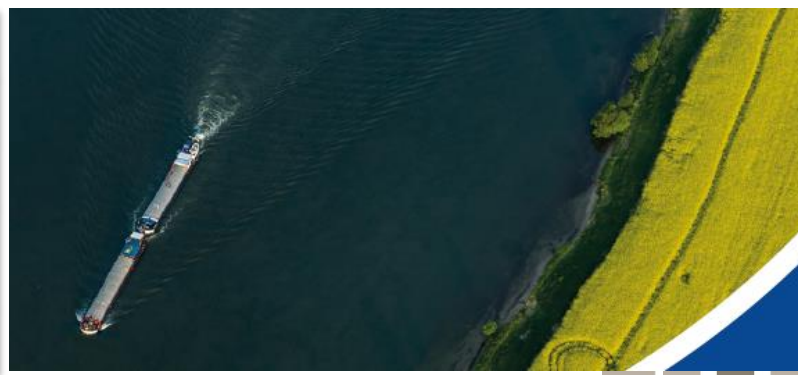
Projets 2019 CCPN
Etudes et premières acquisitions foncières

- Contact avec la Région Hdf pour question de la gouvernance des plateformes

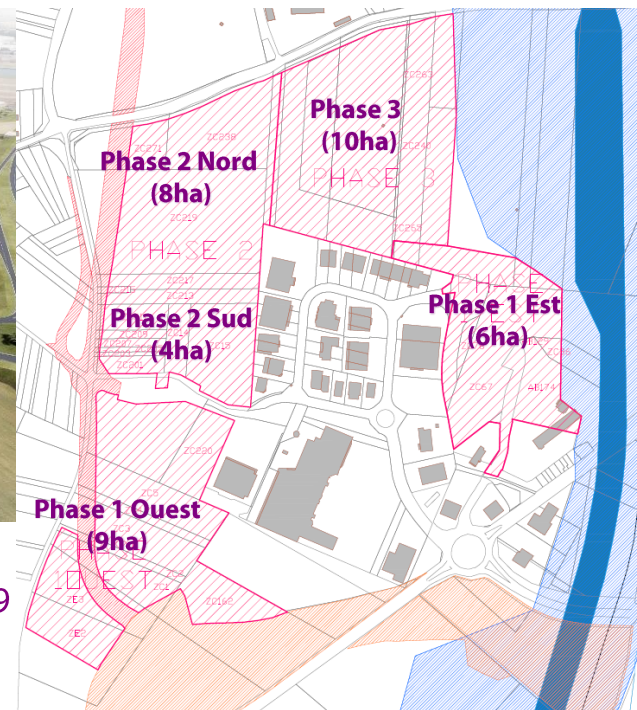
Charges estimées sur budget principal

Section d'investissement

Dépenses	2019	2020 et futures
Acquisition foncière pour future plateforme et ZA	Prév. 50 000 €	200 000 €
Etudes	40 000 €	



En projet : Extension ZAC Mont Renaud



Lancement
procédure de DUP
sur phases 1 Ouest
et 2 Sud

- Dépôt dossier DUP travaux en fin d'année 2019
- Lancement des travaux fin 2021
- Contact avec EPFLO prévue pour éventuelle concession d'aménagement

Charges estimées sur budget principal

Section d'investissement

Dépenses	2019	2020 et futures
Acquisition foncière sur phases 1 Ouest et 2 Sud	Prév. 100 000 €	842 000 €
Travaux sur phases 1 Ouest et 2 Sud		Prév. 2 000 000 €
Recettes		
cessions		Prév. 1 400 000 €

G/ Les budgets annexes



Orientations :
poursuite de la
simplification des
budgets annexes

*Depuis 2015,
suppression ou
fusion de 8
budgets annexes*

BUDGET PRINCIPAL

SPANC

CENTRE DE SANTE

INOVIA

**AMENAGEMENT ECO
SUD NOYONNAIS**

**IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**

LA ROSIERE

**ACQUISITION
RESERVES FONCIERES**

FRICHE INDUSTRIELLE

Budgets de services à la
population

Budgets économiques

Budgets de stocks

*Aujourd'hui, 8
budgets annexes*

**POURSUITE DU
PROCESSUS DE
SIMPLIFICATION DE
BUDGETS ANNEXES**



Cheminement progressif vers 4 à 5 budgets au lieu de 12

Objectif tenu en 2018
Lutter contre la désertification médicale en milieu rural



Renforcer le service public offert aux habitants

- **Entrée en fonction en novembre 2018 du centre de santé intercommunal**
- **Une nouvelle politique publique communautaire lancée en moins de 11 mois**

Aménagement des locaux effectué en 2018 : 150 000 € portés par CCPN avec 80% de subvention Etat au titre du contrat de ruralité

➤ **Objectifs 2019:**

-Evaluation sur 1 an d'exercice avant extension possible via ouverture d'annexes sur le territoire

<i>Estimations BP 2019</i>	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes année pleine
Salaires chargés de deux médecins à 35h + vacations de 2 médecins vacataires sur 20h semaine		330 000 €	Remboursement honoraires Assurance maladie	280 000 €
Frais administratifs (2 postes de secrétaires médicales)		53 000 €	Remboursement part mutuelles ou ticket modérateur	115 000 €
Frais divers maison médicale (fluides, telecom, assurances, logiciel, fournitures médicales, pharmacie...)		54 000 €	Subventions de fonctionnement (CPAM + sub teulade)	45 000 €
total		440 000 €		440 000 €

PRE CA 2018 sur 1,5 mois d'exécution = déficit de fonctionnement d'environ 15 000 € et déficit d'investissement de 30 000 € suite premiers équipements du centre
Objectif de rapprochement de l'équilibre d'exploitation

➤ Focus sur le budget annexe INOVIA

Budget retraçant le fonctionnement du campus
et la déclinaison du CRSD

Budget annexe INOVIA

Principales réalisations

2018



- Accès au cinéma – pôle loisirs : création d'un passage piéton surélevé
- Achevement Parking Inovia au cœur de la zone tertiaire (80 places)
- Sécurisation de l'accès au site

Budget annexe INOVIA

Les contraintes

> Un effet ciseaux avec une montée en charge des dépenses d'entretien et de fonctionnement du site sur les premières années, à un rythme plus rapide que les recettes issues de la commercialisation

La livraison de bâtiments réhabilités dans le cadre des opérations du CRSD conduit chaque année depuis 2011 à l'augmentation des charges de fonctionnement. La commercialisation (taux d'occupation de 77% à ce jour par rapport aux m² louables) progresse plus lentement. 7000 m² commercialisables supplémentaires à livrer d'ici 10 à 15 ans.

> Un encours qui se stabilise aux alentours de 10 500 000 €

Budget	Nombre d'emprunts au 01/01/2018	Encours au 01/01/2018 en €	Encours au 01/01/2019 en €	Encours prospectif au 01/01/2020 en €
Inovia	8	10 515 957 €	10 975 000 €	10 395 000 €

Levée d'emprunts prévisionnelle :
En 2019 = 1 M€ pour investissements annuels

Traitement du crédit relais de 3,5 M€ :
-remboursement d'une partie (1 M€ envisagé)
-transformation en long terme du reste

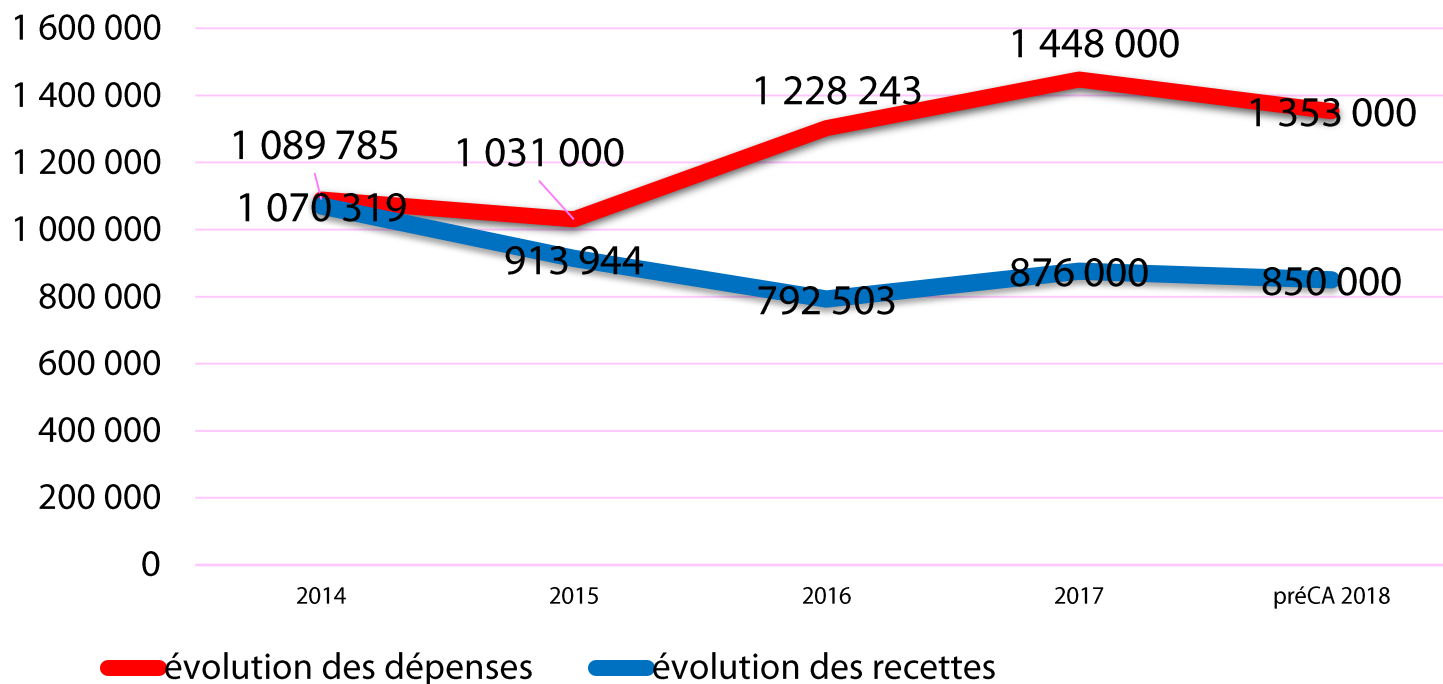
Remboursement de capital 2019 envisagé = 1 580 000 €
Soit un désendettement de 580 000 € au regard de l'emprunt 2019 levé

Budget annexe INOVIA

Un effet ciseau important sur le budget Inovia

- Une réduction régulière des subventions en recettes (fin du CRSD)
- Le fonctionnement du site a généré des dépenses croissantes et le déficit s'est accumulé d'année en année. Un effort de maîtrise des dépenses a néanmoins commencé à s'enregistrer en 2018.
- Des difficultés structurelles pour équilibrer le budget qui nous encouragent à étudier tous les leviers possibles pour réduire le déficit.

Evolution comparée dépenses et recettes réelles de fonctionnement depuis 2014



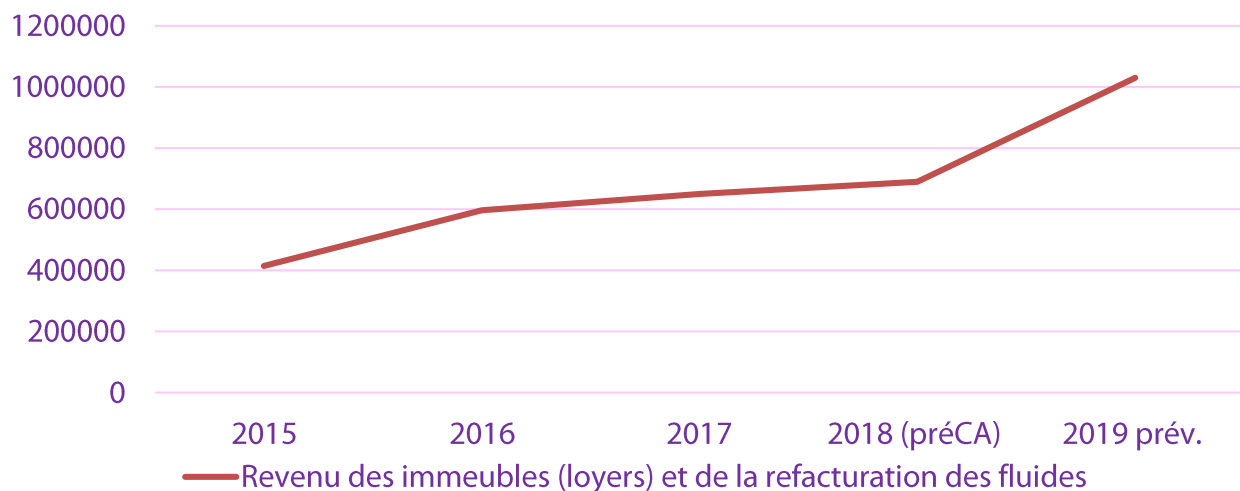
Budget annexe INOVIA

Évolution du produit des loyers

Le produit des loyers constitue la source principale de recettes pour le budget Inovia. Il progresse d'année en année avec la montée en puissance de la commercialisation, mais reste loin de couvrir à niveau 2018 les dépenses annuelles de fonctionnement. Une progression notable est cependant envisagée, avec la concrétisation à venir d'un projet lourd d'implantation.

	2015	2016	2017	2018 (préCA)	2019 prév.
Revenu des immeubles (loyers) et de la refacturation des fluides	414 775	596 204	649 500	689 700	1 030 000

Evolution du Revenu des immeubles (loyers) et de la refacturation des fluides



*Projet en cours de location
vente de bâtiment sur 8 ans :
Potentiel de loyer + fluides
rapidement concrétisable =
339 000€ / annuel*

Budget annexe INOVIA

➔ Restaurer l'équilibre sur ce budget

Principales orientations

1 - Maitrise des dépenses de fonctionnement :
efforts de gestion sur le 011 et réduction du 012

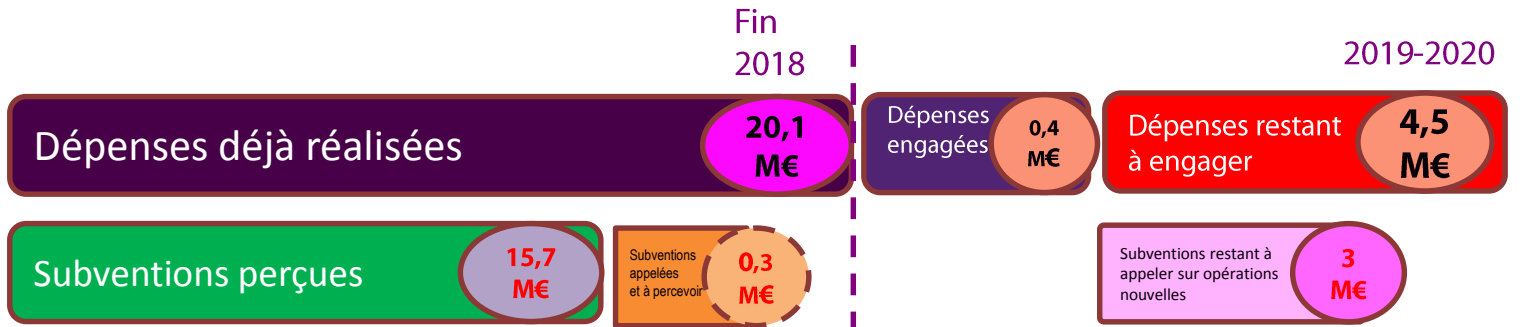
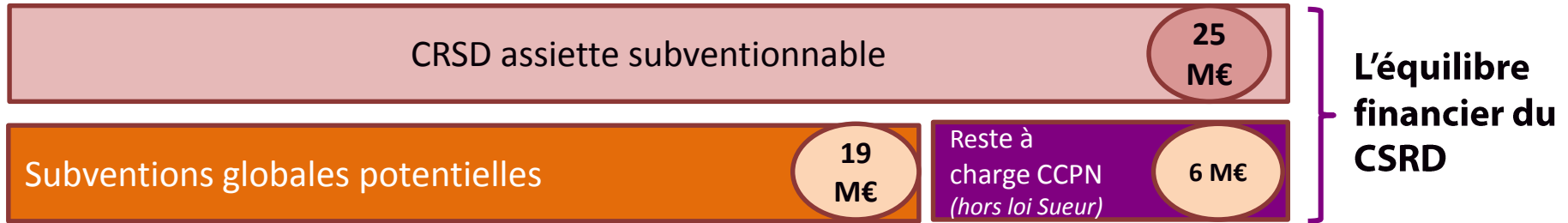
2 – Optimisation des recettes :

- *abondement d'une subvention issue du budget principal*
- *accélération de la commercialisation et vente de certains actifs*

Reconstituer les marges de manœuvre pour rééquilibrer le budget annexe d'ici 10 ans

Budget annexe INOVIA

Suivi financier du CRSD : état des lieux et enjeux



Le réalisé à ce jour

L'enjeu des deux années qui viennent

Terminer le CRSD pour concrétiser toute la cohérence du projet

Budget annexe INOVIA

Priorités 2019

> **Achèvement des opérations batimentaires suivantes inscrites au CSRD**

Programme de travaux envisagé 2019	Dépenses prév.	Subventions prévues	Reste à charge CCPN
Bâtiment 2 – Etat major	850 000 €	573 000 €	277 000 €
Renovation partielle bat 9 – centre d'affaires	130 000 €	83 200 €	46 800 €
Voies douces (liaison Noyon - Inovia)	400 000 €	320 000 €	80 000 €
Parking site VRD	150 000 €	91 500 €	58 500 €
VRD industrielle et équipements réseaux	350 000 €	213 500 €	136 500 €
Climatisation PER	170 000 €	34 000 €	136 000 €
TOTAL	2 050 000 €	1 315 200 €	734 800 €

Budget annexe INOVIA



Projet 2019

> Création d'un centre d'essai de drones

Pour positionner le campus Inovia comme 1^{er} site d'essai de la Région Hauts de France et 4^{ème} au niveau national

Après une étude menée en 2018 confirmant les potentialités du campus INOVIA au regard de sa position géographique, des infrastructures et acteurs déjà présents sur site et des attentes du Nord de la France, la CCPN va s'engager en 2019 dans la création d'un centre d'essai de drones, prélude au développement d'un futur « Cluster drones » (groupements d'acteurs publics et privés visant à promouvoir la filière) !



**Investissement initial
estimé à 200 000 €**
*Recherche de partenariats
en cours, notamment au
niveau régional*

Conclusion

Des orientations reflétant le choix de consolider le rétablissement de la trajectoire financière de la collectivité

Cela afin de

- maintenir une haute qualité de service au public, bénéficiant aux populations rurales et urbaines, et pourvoyeur de lien social
- Développer l'attractivité du Pays noyonnais
- et affirmer ainsi un projet de territoire cohérent, innovant et solidaire.

Conclusion

Après le redressement opéré en 2017, les efforts poursuivis en 2018 avec notamment l'enclenchement d'une politique vigoureuse de cessions d'actifs, ont permis de renforcer les fonds propres de la collectivité et sa capacité à mieux aborder l'avenir. Les orientations 2019 visent à consolider cette tendance.

Les efforts demeurent nécessaires et notamment sur le budget annexe INOVIA qui retrace le fonctionnement du campus et la déclinaison du CRSD. Si les premières années de fonctionnement de ce campus sont un cap difficile à passer - car en ce début, le rythme de progression des dépenses du campus est supérieur à celui de la commercialisation du site-, il s'agit bien pour la collectivité d'un véritable investissement productif pour l'avenir proche du territoire et son développement économique, dont l'équilibre est attendu au tournant de 2025/2027. Les projets d'implantation en cours de négociation confirment cet objectif.

Annexe

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



Janvier 2018



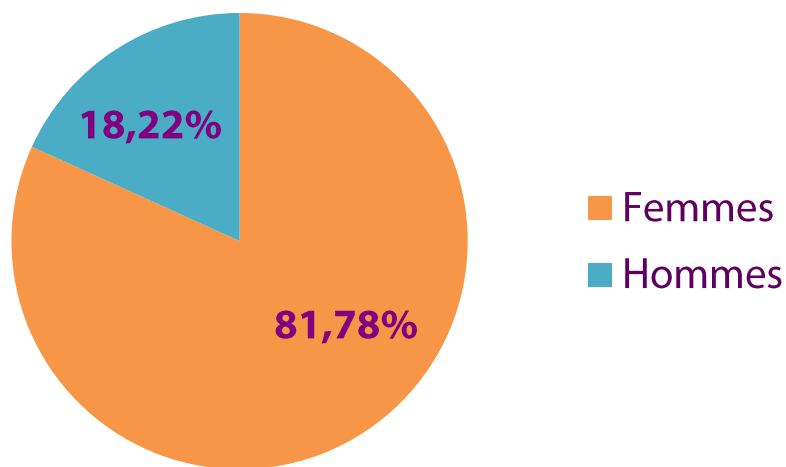
Rappel cadre réglementaire

Textes de références:

- Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales
- Les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un **rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget**. Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

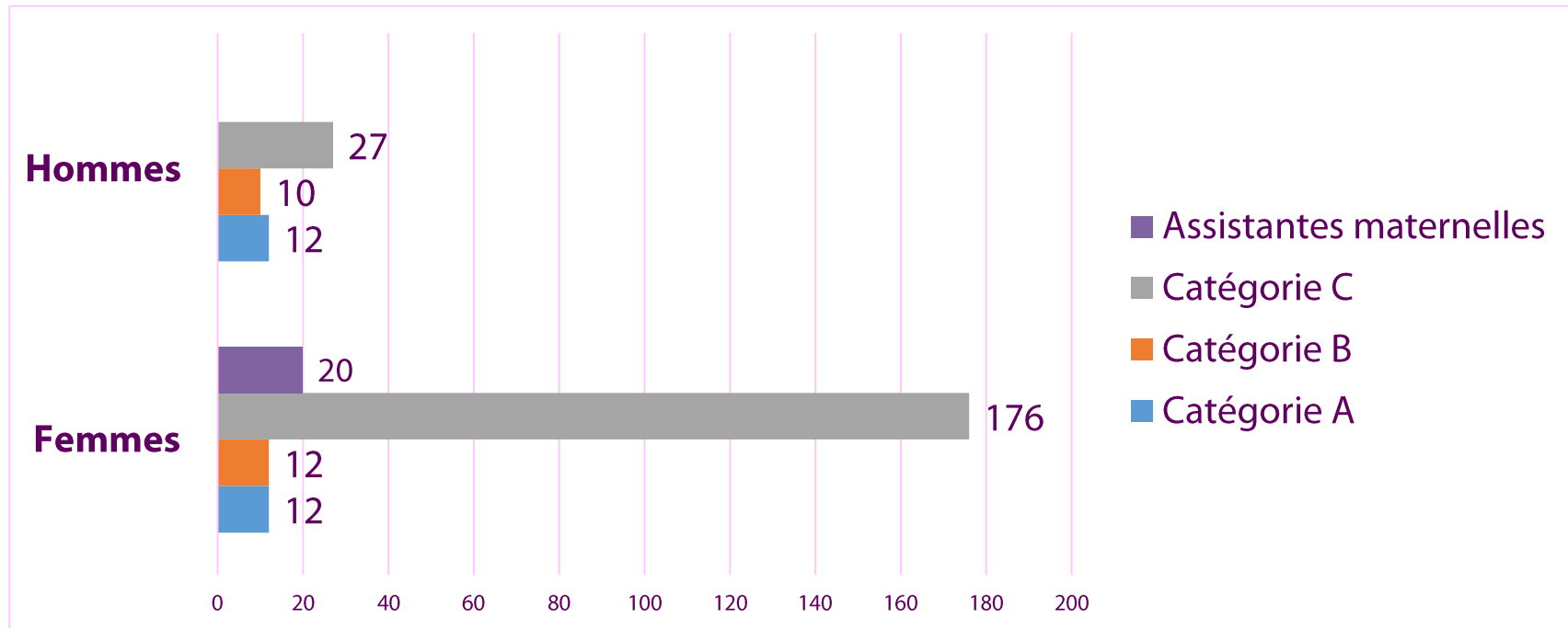
Répartition par genre

Répartition des agents par genre



4 agents sur 5 sont des femmes. Cela s'explique par le poids des agents Enfance dans les effectifs.

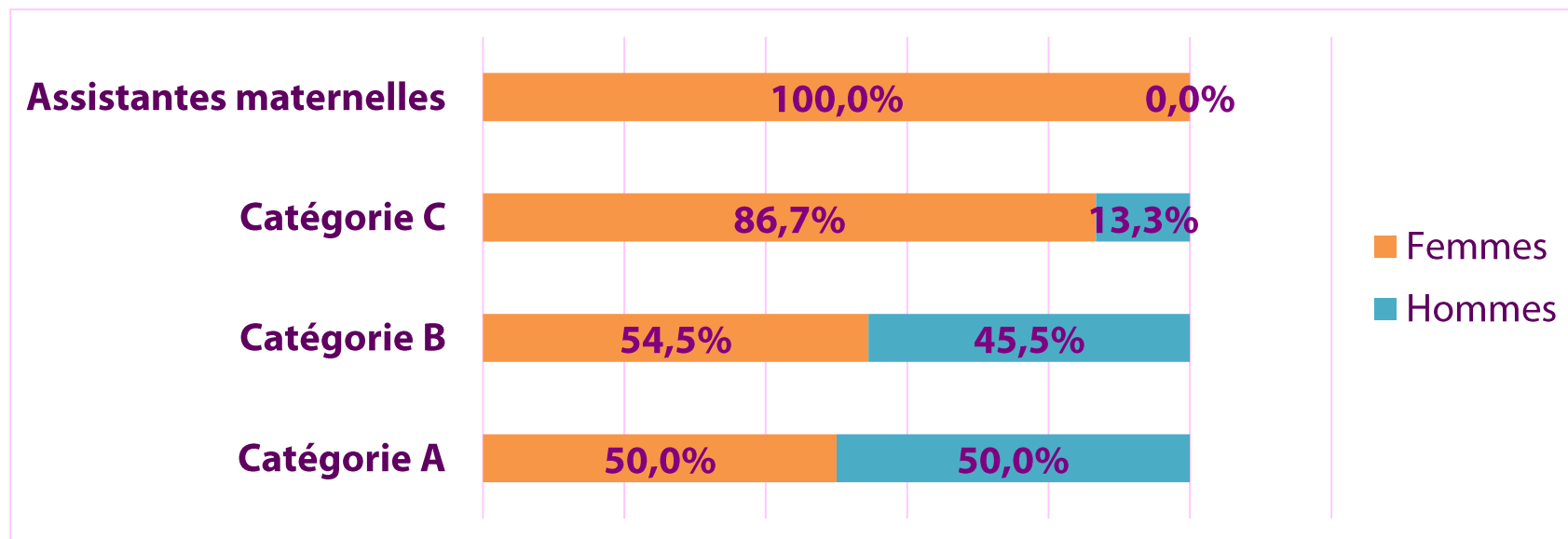
Répartition des agents par genre et par catégorie



On constate une répartition femmes/hommes équilibrée pour les catégories A et B.

La part importante des femmes en catégorie C est liée au poids du service Enfance dans l'effectif global.

Répartition femmes/hommes par catégorie



Taux global de féminisation: 81,78%

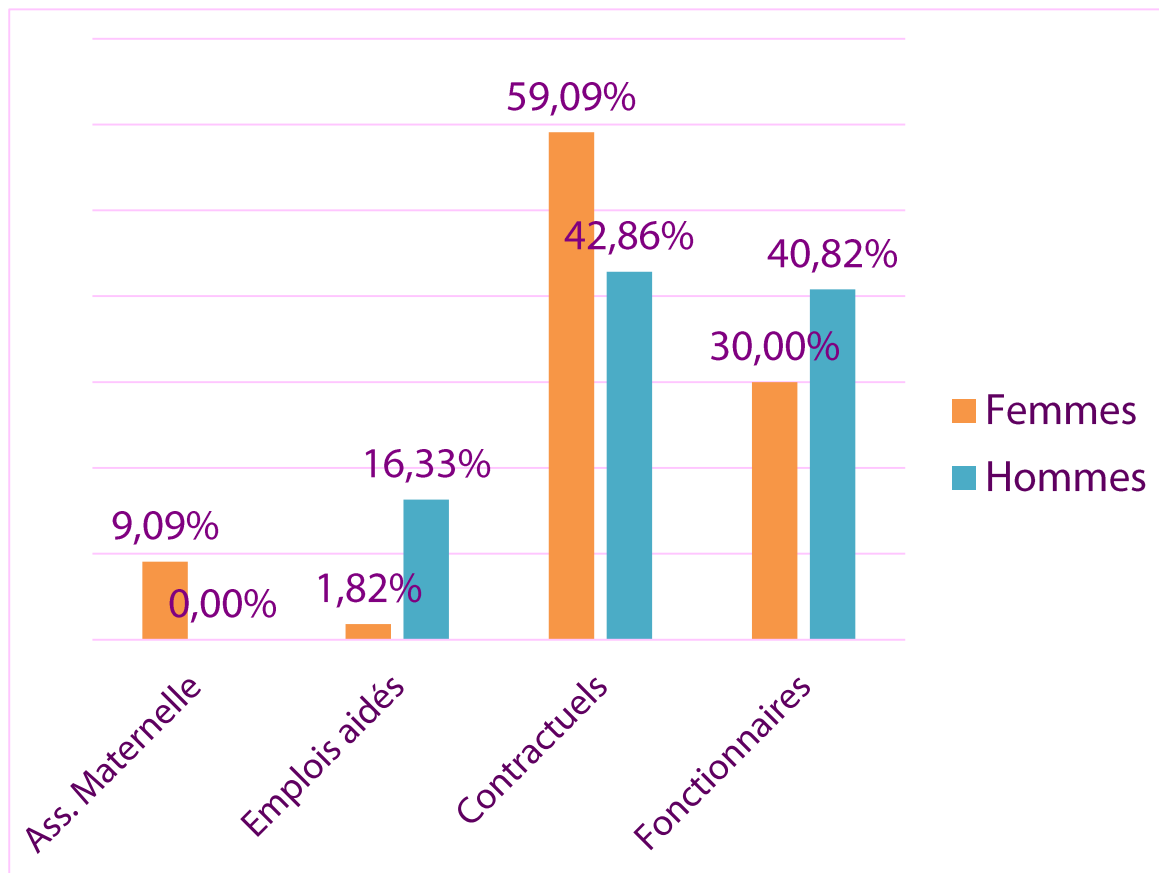
Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A: 50,0%

Catégorie B: 54,5%

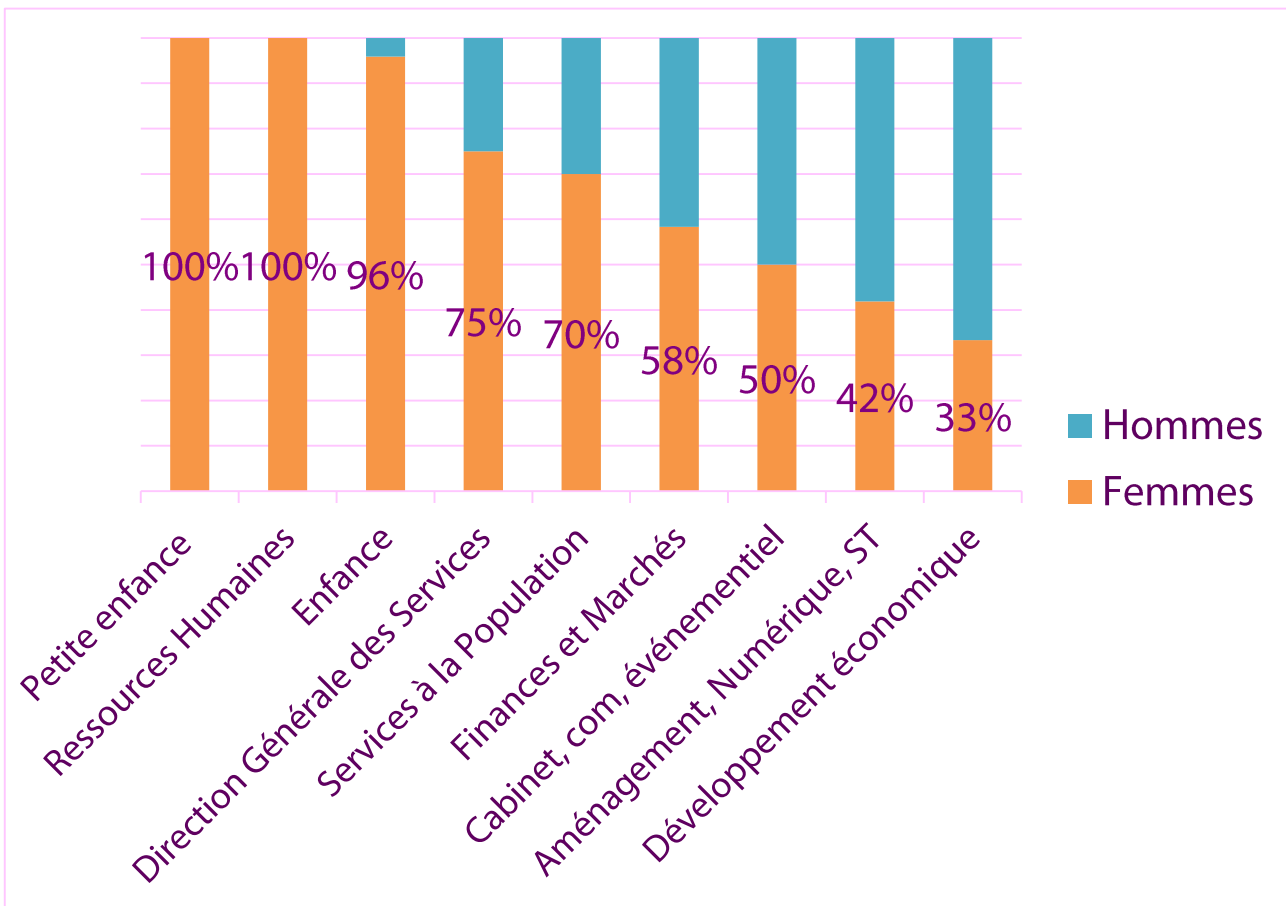
Catégorie C: 86,7%

Impact du genre sur la précarité d'emploi



40,8% des hommes ont la qualité de fonctionnaire alors que seules 30% des femmes bénéficient de ce statut

Taux de féminisation par domaine d'activité

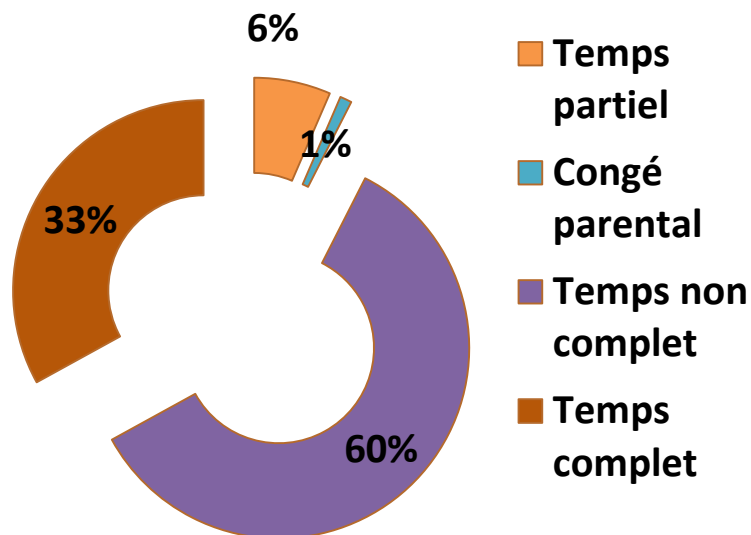


Les femmes sont davantage présentes dans la Petite Enfance, l'Enfance et les RH.

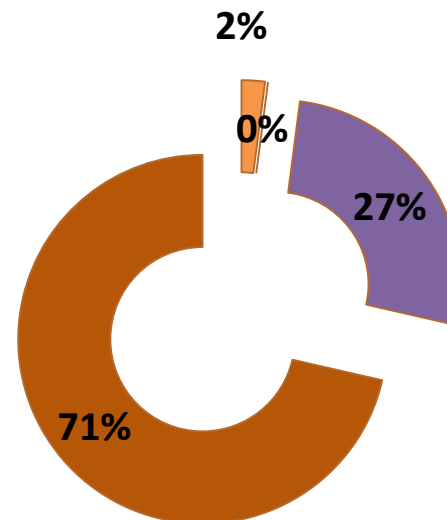


Temps de travail et genre

Femmes (hors ass. Maternelles)



Hommes

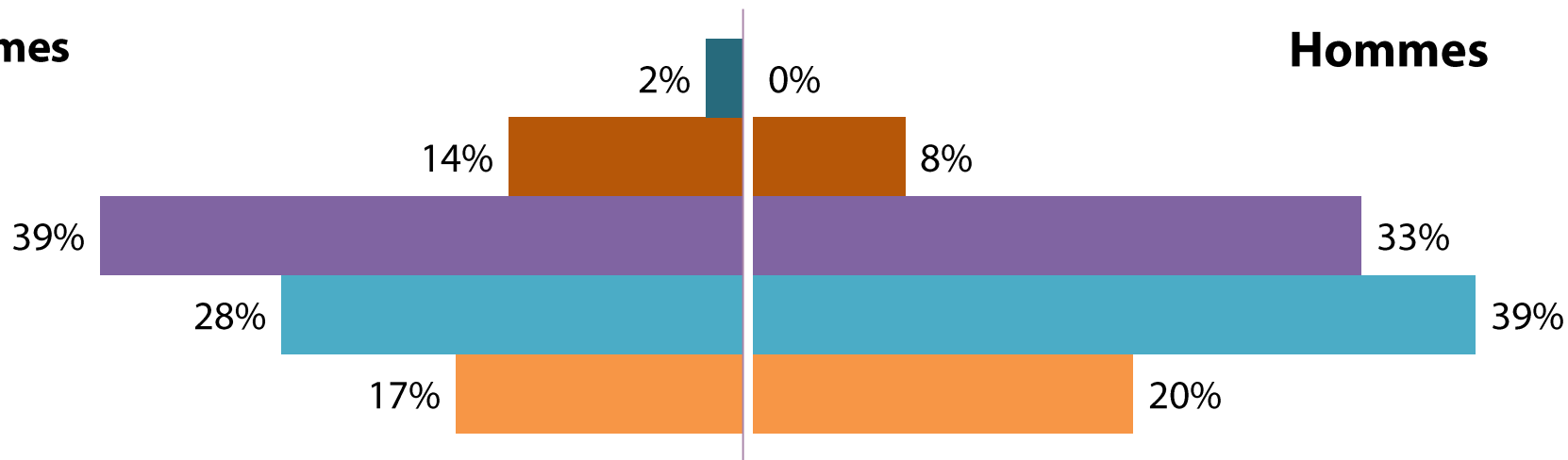


- Dans la collectivité, seules 33% des femmes travaillent à temps complet (contre 71% des hommes).
- 93% des personnes ayant demandé un temps partiel sont des femmes.

Pyramide des âges par genre

Femmes

Hommes



■ Plus de 62 ans
 ■ 58 à 62 ans
 ■ 46 à 57 ans
■ 30 à 45 ans
 ■ - 30 ans

Moyenne d'âge: 44,2 ans

Femmes: 44,5 ans

Hommes: 42,5 ans